



ETUDE DE STRUCTURATION ET DE
DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA
PLAISANCE – NAUTISME EN GUYANE
DANS LE MODELE ODYSSEA

GUYANE CROISSANCE ET TOURISME BLEU BY ODYSSEA®

Plaisance – Croisière – Nautisme – Economie Bleue

Des Villes-Ports Destinations d'Excellence Odyssea

« Escales Patrimoine Phare Guyane Terre d'Amazonie
Porte d'entrée d'Amérique du Sud »

Cette étude est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional
Version COPIL 18 DÉCEMBRE 2015



SOMMAIRE

P 3. INTRODUCTION

P 5. I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

P 13. II – DIAGNOSTIC TOURISME - PLAISANCE - NAUTISME EN GUYANE

P 18. III – CROISSANCE ET TOURISME BLEU

P 23. IV – LE MODÈLE ODYSSEA CROISSANCE ET TOURISME BLEU

P 29. V – GUYANE, UN PÔLE D'EXCELLENCE DE TOURISME BLEU ET VERT BY ODYSSEA

P 56. VI – PLAN GLOBAL DE DESTINATION DU TOURISME BLEU BY ODYSSEA

P. 57 – Saint-Laurent du Maroni – Création d'un port de plaisance & aménagement des berges du fleuve Maroni

P. 61 – Cayenne & CACL – Réhabilitation de la zone portuaire d'Ilet Malouin à la ponte Buzar

P. 67 – Kourou – Aménagement de la zone des Balourous

P. 69 – Kourou – Aménagement d'une zone de plaisance à la pointe des Roches

P. 71 – Sinnamary – Création d'un port & d'un spot nautique pilote

P. 75 – Remire-Montjoly – Grand port maritime de Guyane

P. 77 – Roura – Port de plaisance & pôle nautique

P. 79 – Montsinéry-Tonnégrande – Pôle nautique

P. 81 – Les îles du Salut – Croisière & plaisance

P 83. VII – CONCLUSIONS

P 87. VIII – ANNEXES

INTRODUCTION

UN PROJET DE CROISSANCE ET DE DESTINATION BLEUE POUR L'AVENIR DE LA GUYANE

La CCI G a confié au GEC Odyssea, en coopération avec la FFPP, le projet d'étudier la faisabilité d'un programme de Croissance et Tourisme Bleu en Guyane (Plaisance – Croisière – Voile et activités nautiques). Il s'agit de :

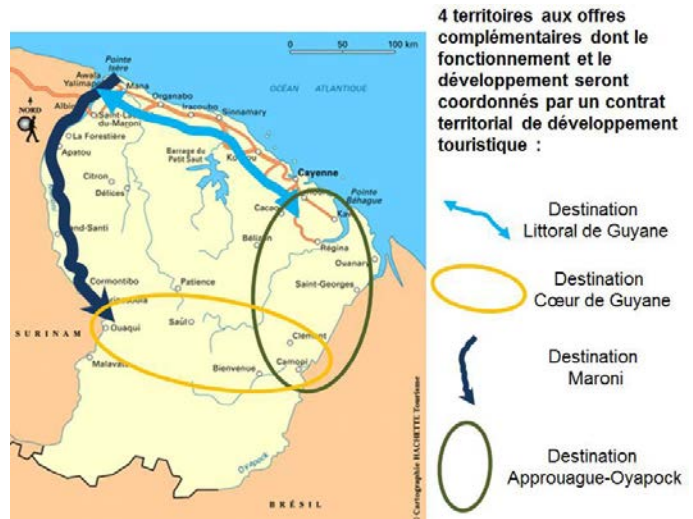
- Une opération stratégique menée en concertation avec ses partenaires, et ayant pour objectif la création d'un cluster de Croissance et Tourisme Bleu et l'identification de projets d'investissement pour réussir le défi d'une Guyane bleue et verte, une Escale internationale « Patrimoine Phare Terre d'Amazonie », dans le label Odyssea.
- Une opération qui doit permettre d'assister les communes de Guyane afin d'identifier des projets structurants dans l'objet de la croissance bleue, le positionnement d'une thématique touristique de destination d'excellence européenne de tourisme bleu. C'est un point fondateur du projet à disposition des communes pilotes, des entreprises et acteurs associés, en partenariat avec les OTSI et le CTG.
- Un marketing innovant qui oriente l'inventaire et l'étude pour définir les pôles et les thématiques Odyssea avec les communes partenaires et **en cohérence avec les politiques et schémas directeurs de la Région, de l'Etat, Atout France...**
- Une opération qui va s'appliquer à identifier les thématiques culturelles d'itinérance bleue et verte et qui va permettre de **qualifier les projets d'investissement à réaliser ou soutenir.**

Une opération intégrée qui prend en compte :

- **Le Contrat de destination « Guyane Amazonie »**, et la stratégie marketing du CTG (Comité du Tourisme de la Guyane), **le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane (SRDTLG)**, la charte du Parc Naturel Régional de Guyane, PLU et PADD des communes ciblées et les documents listés en annexes.
- L'intégration des projets dans **la nouvelle organisation territoriale de la République inscrite dans la loi NOTRe**. Avec la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » qui devient une compétence obligatoire des EPCI au 1er janvier 2017.
- **La définition d'un projet de territoire durable** et la prise en compte de la participation de la population et des acteurs du territoire ; l'organisation du pilotage (de la décision à la mise en œuvre) à travers une gouvernance identifiée ; la transversalité des approches ; l'évaluation partagée du projet ; une stratégie d'amélioration continue, d'aménager, construire et produire de manière responsable.
- **Un plan d'actions pluriannuel** : une déclinaison d'opérations dont chaque avant-projet est abouti (au moins pour les 2 premières années de programmation 2016 /2017), des maîtres d'ouvrage identifiés, des plans de financement estimatifs identifiant les co-financeurs, un rétroplanning de réalisation homogène sur l'ensemble de la période de programmation 2020.

UN PROJET FEDERATEUR ET INTÉGRÉ

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane, en partenariat avec le Comité du Tourisme de Guyane, la Région Guyane, les Communautés de Communes de l'Ouest Guyanais, du Littoral et des Savanes et leurs 18 communes, souhaite participer à l'établissement du programme ODYSSEA Croissance et Tourisme Bleu qui présente un caractère exemplaire et innovant, dans le respect des principes du développement durable, des contrats territoriaux de développement touristique, en proposant une stratégie de développement écotouristique visant à améliorer l'impact économique, sociétal, et culturel à partir des infrastructures nautiques du littoral et des fleuves, zones où se concentrent la majeure partie des populations (locales et touristiques), en fédérant l'ensemble des acteurs du monde économique des territoires guyanais engagés.



DES PRODUITS INNOVANTS, LA QUALITE, LA COOPERATION

Le modèle ODYSSEA[®] de Croissance et Tourisme Bleu repose sur des économies essentielles : **tourisme - nautisme, culture, agriculture, pêche et artisanat.**

Il s'agit pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane de structurer une filière niche et par la suite d'organiser la gouvernance innovante (Cluster) permettant la création d'un véritable territoire de projet, qui intègre le littoral, les fleuves et les territoires ruraux, afin de mettre en œuvre un projet stratégique de développement territorial durable en lien avec les acteurs locaux engagés. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération des villes-ports, la gestion intégrée des zones côtières, et des régions maritimes, en cohérence avec la contribution européenne de la FFPP – la FFVoile et du GEC Odyssea : « ODYSSEA CROISSANCE & TOURISME BLEU 20/20 ».



I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

I-1 LES CHIFFRES CLES

Guyane, descriptif physique et géographique

La Guyane est un département et région d'outre-mer (DROM) français situé au nord de l'Amérique du Sud entre le Suriname et le Brésil. Avec une superficie de 83 846 km² soit 16 % du territoire de la France (0,5 % du continent sud-américain), la Guyane est le plus grand département français (environ 1/9 du territoire national), la plus grande région de France.

Le fleuve Maroni à l'Ouest, le fleuve Oyapock et les monts Tumuc-Humac au Sud, le littoral qui borde l'océan Atlantique sur 320 km environ au nord, constituent les frontières naturelles de ce département boisé à 96 % de son territoire par une forêt primaire d'une grande diversité et d'une biodiversité animale et végétale inégalée (biotope très riche de plus de 5 000 espèces de plantes supérieures).

Selon le Plan d'Actions Locales pour la Stratégie Nationale de la Biodiversité, le nombre d'espèces patrimoniales recensées dans un hectare de forêt amazonienne est supérieur au nombre total d'espèces recensées dans l'Europe entière.

Une population jeune

Avec une population estimée à 236 250 habitants au 1^{er} janvier 2011 et une démographie de +3,5 % par an entre 1999 et 2011 (pour rappel : France métropolitaine à +0.7 % et Antilles à +0.3 %), le doublement de la population est projeté à l'horizon 2030 et passerait à 573 600 habitants à l'horizon 2040.

C'est une population jeune (50.9 % de la population a moins de 25 ans), en rapide augmentation du fait d'un accroissement naturel important et d'une forte poussée migratoire.

Une multiethnicité, une culture méticée

En Guyane on retrouve une quarantaine de communautés, avec des identités culturelles variées, réunies sous la bannière de la nationalité française.

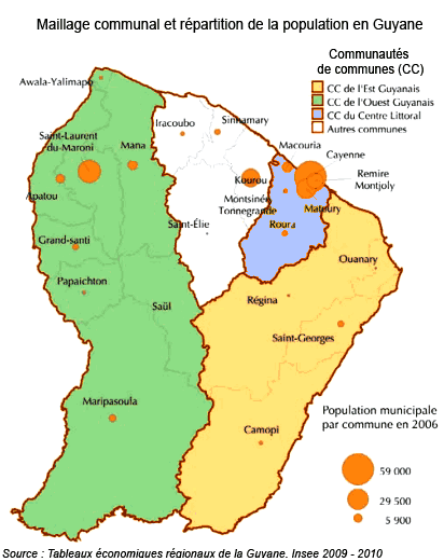
- Les Créoles
- Les Amérindiens répartis en 6 ethnies (Awaraks, Palikurs, Kali'na, Wayanas, Wayampis, Emérillons),



© Sémhur / Wikimedia Commons, via Wikimedia Commons

- Les Noirs Marrons (Aluku, Saramaca, Paramaca, Djuka),
- Les Hmongs arrivés en 1977, ont été regroupés sur les communes de Roura (village de Cacao) et de Mana (village Javouhey).
- Les Métropolitains
- Les autres populations (Chinois, Libanais, Brésiliens, Haïtiens, Surinamais, Guyaniens, Dominicains, Javanais).

Une répartition inégale sur le territoire



La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. L'essentiel de la population est concentrée sur la bande côtière et le long des grands fleuves frontaliers. Plus de la moitié des habitants réside dans l'île de Cayenne. Quant à la capitale, elle regroupe plus d'un tiers de la population totale. La région du Maroni à l'Ouest constitue le deuxième pôle de peuplement, le troisième étant la ville de Kourou.

La densité moyenne en 2014 n'est que de 3,0 habitants au km² puisqu'une grande partie du territoire n'est pas habitée. En 2012, 87 % des habitants étaient situés sur la bande côtière entre Saint-Georges-de-l'Oyapock et Saint-Laurent du Maroni, dont 51 % sur l'île de Cayenne dont la superficie est de 207 Km². Les plus forts taux

d'accroissement annuels moyens entre 2007 et 2012 concernent les communes longeant le Maroni, à la frontière du Suriname. Ainsi la population de Papaïchton a quasi triplé en cinq ans (+165,5 %). Celles de Maripasoula et de Grand-Santi ont presque doublé sur la même période (respectivement +79,8 % et +75,9 %).

Avec une population de 40 597 habitants en 2012, soit 18,9 % de plus qu'en 2007, et affichant un taux de croissance annuel moyen de 3,5 % sur la période, la ville de Saint-Laurent du Maroni pourrait à moyen terme devenir la capitale « démographique » de la Guyane. A l'horizon 2030, le bassin de vie de Saint-Laurent du Maroni devrait compter 191 813 habitants contre 184 358 habitants pour celui de Cayenne.



Une situation difficile au regard de l'emploi

La Guyane doit faire face à un chômage structurel qui touche plus de 21 % de la population active. Pourtant, la Guyane bénéficie d'une forte croissance économique (4 % par an contre 1 % par exemple en Martinique), contrebalancée par une baisse du PIB/habitant (62 % de la moyenne nationale en 1993 pour 48 % de la moyenne nationale en 2010) en lien avec le fort dynamisme démographique. Elle accuse le taux de pauvreté le plus élevé des 4 DOM (26,9 % de la population), en partie dû aux disparités infra-territoriales.

Un réseau de transports à améliorer



Le réseau routier guyanais compte 1400 km de voirie : 450 km de routes nationales, 387 km de routes départementales, 495 km de voiries communales et environ 500 km de pistes forestières.

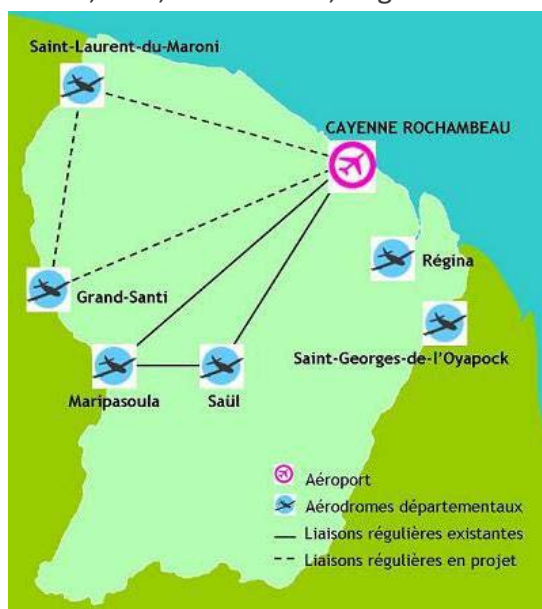
L'aéroport de Rochambeau, géré par la CCI, a une capacité de 600 000 passagers et un trafic de 400 000 voyageurs.

Le port de Dégrad des Cannes assure le transit de la quasi-totalité du fret de la Guyane. Les travaux réalisés dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel 2007-2013 visent à assurer l'acheminement du fret dans des conditions de sécurité et de coût raisonnables. Mais l'état de vétusté de ses installations fait qu'elles doivent être remises aux normes. Les infrastructures existantes et à venir devraient permettre le doublement du trafic, nécessité par la croissance de la population.

Saint-Laurent du Maroni dispose d'un port fluvial historique, desservi par un chenal de 47 km et

bénéficie en outre d'un port piroguier qui accueille quelques unes des pirogues transitant sur le fleuve.

Cinq aérodromes, gérés par le Département, sont implantés Maripasoula, Saint-Laurent du Maroni, Saül, Grand-Santi, Régina et Saint-Georges-de-l'Oyapock.



Le seul mode de transport possible pour rejoindre certains bourgs situés dans l'intérieur du pays est la navigation fluviale, très active sur le Maroni. Toutefois, le transport aérien se développe, tant du côté guyanais des fleuves Maroni et Oyapock que du côté surinamais et brésilien.



Face à un trafic aérien domestique assez régulier mais dont le coût reste relativement élevé, le transport fluvial demeure l'un des meilleurs moyens alternatifs efficaces pour desservir les populations implantées à l'intérieur de la Guyane. La navigation quotidienne sur les fleuves frontaliers (le Maroni et l'Oyapock) est incontournable notamment pour assurer le service de transport fluvial scolaire mis en place par le Conseil général, le déplacement des populations et l'approvisionnement des communes de l'intérieur en marchandises en provenance du littoral.

La Guyane s'est dotée en 2012 de son premier Plan global de transport et de déplacement (PGTD). Ce document prospectif qui concerne les personnes et les marchandises a pour objectif de définir le cadre d'un système de transport efficace et performant s'appuyant sur une modernisation des infrastructures et favorisant les transports collectifs.

Une économie essentiellement basée sur le secteur tertiaire

Evolution du trafic passagers par destination

nombre de passagers	2004	2011	2012*	2013	2014	Var. 14/13	Part en 2014
Métropole	189 960	252 521	248 826	249 058	262 936	5,6%	100,0%
<i>Air France</i>	79 852	175 103	168 216	155 331	168 123	8,2%	63,9%
<i>Air Caraïbes</i>	35 703	77 418	80 610	93 727	94 813	1,2%	36,1%
Antilles françaises**	115 555	121 719	119 220	116 402	115 135	-1,1%	100,0%
<i>Air France</i>	79 852	96 567	98 710	101 114	99 043	-2,0%	86,0%
<i>Air Caraïbes</i>	35 703	25 152	17 502	7	275	ns	0,2%
<i>Air Guyane</i>	-	-	3 008	15 281	15 817	3,5%	13,7%
Guyane	40 067	38 564	39 066	39 527	41 837	5,8%	100,0%
<i>dont Maripasoula</i>		28 094	30 082	30 137	31 772	5,4%	75,9%
<i>dont Saül</i>		5 854	6 146	6 074	6 417	5,6%	15,3%
Bélem	23 330	9 721	7 566	7 648	8 107	6,0%	-
Autres	12 808	12 915	14 187	24 356	18 024	-26,0%	-
Total	381 720	435 440	428 865	436 991	446 039	2,1%	-

Source : CCI GUYANE, cumul des départs, arrivées et transits

* données consolidées

** hors transits

Dans l'économie guyanaise, 80 % de la valeur ajoutée est issue du secteur tertiaire, contre 16 % pour le secondaire et 4 % pour le primaire. Dans le détail, les services non marchands y contribuent pour 39 %, suivis des services marchands (hors hôtels et restaurants, commerce et transports) pour 26 %. Le commerce représente 9 % de la valeur ajoutée alors que la construction et l'industrie participent chacun à hauteur de 7 %.



I.2 LE TOURISME, ETAT DES LIEUX ET OPPORTUNITES

La Guyane et ses 350 kilomètres de côtes se situent sur la façade atlantique de l'Amérique du Sud. Affichant une température moyenne annuelle de 26°C avec des pics à 33°C, le plus grand département français, sur lequel les alizés soufflent tout au long de l'année, jouit d'un climat équatorial. Epargnée par les cyclones, la Guyane est une destination où l'on peut se rendre toute l'année, même si les amateurs de grand soleil privilégieront la grande saison sèche, comprise entre mi-juillet et fin novembre.

Selon la dernière enquête sur les flux touristiques près de 83 000 touristes ont séjourné en Guyane en 2009. La métropole est le pôle émetteur majeur de touristes. Le tourisme d'affaires reste le principal motif de séjour en Guyane (45 %), compte tenu de l'activité spatiale et de l'attrait croissant que présente ce département notamment pour les investisseurs antillais. Le tourisme affinitaire (visite de la famille ou des amis) est également non négligeable (42 %), alors que le tourisme d'agrément (13 %), consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, et le tourisme nautique constituent des axes privilégiés de développement.

Chiffres qui ne concernent que le tourisme récepteur (touristes venant en Guyane). Il existe deux autres formes de tourisme auxquelles cette section ne fait pas référence : le tourisme émetteur (résidents Guyanais qui se rendraient dans un autre pays) et le tourisme domestique (les Guyanais ayant des activités touristiques sur le territoire) qui est un enjeu pour le développement de l'activité touristique du territoire.

La Guyane présente des caractéristiques si originales au regard des autres régions françaises, y compris d'outre-mer, en raison notamment de son positionnement géographique, mais aussi en raison de sa richesse patrimoniale exceptionnelle, qu'il convient de bien prendre en compte les enjeux propres à ce territoire. L'axe principal du développement touristique est celui de l'écotourisme. A ce titre, les installations touristiques et les équipements de type « resorts » touristiques ou « écolodges » occupent une place modeste dans l'offre de la Guyane qu'il serait utile de compléter. Le tourisme en Guyane devrait renforcer une filière économique pourvoyeuse d'emplois, mais aussi affirmer la place que la Guyane devrait avoir à l'avenir en tant que Pôle majeur en Europe pour la connaissance, la découverte et la valorisation de la biodiversité.

Une extraordinaire biodiversité

Située au carrefour biogéographique du plateau des Guyanes et du bassin amazonien, la Guyane présente une très grande diversité biologique. En Guyane, c'est 95 % au moins du territoire qui peut être considéré comme espaces naturels si l'on considère les forêts, les mangroves et les marais herbacés.

On observe une grande diversité des espèces animales et végétales, sans commune mesure avec ce qui existe en métropole, et qui dote la Guyane d'un patrimoine de portée internationale.

Les espaces naturels remarquables sont nombreux en Guyane et couvrent de vastes espaces :

- Le Parc Amazonien de Guyane (Parc National) ;
- Parc Naturel Régional de Guyane ;
- Les 6 Réserves Naturelles Nationales ;



- La Réserve Naturelle Régionale de Trésor ;
- Les 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (Sables Blancs de Mana et Mont Grand Matoury) ;
- Les forêts soumises à un régime spécial de protection, incluant la Réserve Biologique Intégrale de Lucifer Dékou-Dékou ;
- Les sites inscrits et classés.

La côte guyanaise alterne des mangroves, des plages ensoleillées et des îles riches en histoire et en paysages maritimes qui attirent déjà 20 000 croisiéristes par an et 60 000 excursionnistes.

Un patrimoine culturel riche et varié

La culture et le patrimoine de Guyane, qui puise ses racines dans la préhistoire amérindienne, l'histoire plus récente avec les témoignages architecturaux des anciennes habitations coloniales et du bagne, un patrimoine vivant très attractif dont le carnaval est un moment fort constituant à lui seul une véritable saison touristique (il dure 2 mois) et une gastronomie savoureuse fondée sur les produits de la forêt et de la mer, reflètent les origines plurielles et métissées de la population guyanaise et son étonnante diversité.



Les vestiges amérindiens : essentiellement des roches gravées, des polissoirs et quelques traces d'anciens villages. 4 sites importants ont été mis à jour, valorisés et partiellement étudiés :

- Le gisement de la pointe Gravier (3 000 ans avant Jésus-Christ) dans l'île de Cayenne
- Le site du Rorota, les polissoirs de la zone littorale ;
- Le site de Cormontibo, dans le bassin du Maroni ;
- Les roches gravées de Kourou, site Kalapa ;



Les habitations et les rumeries : les plus anciennes sont Vidal, Macaye, Poulain, Pascaud, Petit Cayenne ; les plus récentes, Saccharin, Prévôt et la Mirande. Ces témoins de l'architecture industrielle et de l'organisation spatiale de l'époque de l'agriculture intensive (canne à sucre, roucou).

Les vestiges de l'exploitation de l'or (placers, voies Decauville, barges...) des régions de Mana, Saint-Laurent, Saint-Georges, Saint-Élie ou Régina.

Les anciennes constructions du bagne existent encore dans de nombreux endroits. Certaines, comme à Saint-Laurent et aux Îles du Salut, sont protégées au titre des monuments historiques.



L'architecture militaire : le fort Diamant, le fort Trio, le fort Cépérou et, sur le front de mer de Cayenne, l'ancienne Poudrière. Seuls le fort Diamant et l'ancienne Poudrière bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques. La colline Cépérou est un site inscrit.

L'habitat traditionnel des populations vivant en milieu sylvicole (Amérindiens et Bushinengué) reste encore fort simple. La maison est un lieu de repos. Les autres activités se passent à l'extérieur, ou collectivement sous des espaces annexes et couverts (Carbets)

Le tourisme, en Guyane, est cependant peu développé comparativement à ce qu'il représente dans le grand bassin caribéen où il pèse souvent de 15 % à 20 % du PIB, là où en Guyane le pourcentage correspondant reste aux alentours de 4 % à 6 %. On peut estimer que l'essentiel de cette différence tient à la place très modeste qu'occupe encore aujourd'hui le tourisme balnéaire et nautique en Guyane, et constitue un point essentiel relevé par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

Le tourisme d'affaires

La Guyane peut également compter sur un tourisme d'affaires relayé par le port spatial européen de Kourou, point de départ des fusées Ariane, Véga et Soyuz qui offre lors des lancements, un spectacle presque unique au monde.

La dépense moyenne journalière des touristes est d'environ 70 - 80 euros par personne mais les touristes d'affaires dépensent en moyenne 40 % de plus par jour que les touristes d'agrément et 3,4 fois plus que les touristes affinitaires. Cela est dû au poids plus important dans leurs dépenses des postes d'hébergement, de restauration et de location de voiture.



Un manque global d'hébergements

Enfin, l'offre d'hébergement reste faible. En 2014 la capacité en termes de lits s'établissait respectivement à 263 établissements et 4 637 lits. Selon le dernier recensement effectué par le Comité du Tourisme de la Guyane (CTG), le parc hôtelier guyanais comprend 35 établissements, soit 13 % du total pour une capacité d'accueil globale de 2 587 lits, soit 63 % du total. Les hôtels, privilégiés par la clientèle d'affaires, sont majoritairement concentrés autour de Cayenne, et de la base spatiale de Kourou.

En 2013, une note de la Direction générale des outre-mer a dénombré 332 000 (-4 % sur 1 an) nuitées en hôtels avec une part de nuitées étrangères de l'ordre de 15 %. Le taux d'occupation des chambres est de 54,3 % avec une durée moyenne des séjours en hôtels homologués de 2,9 jours.

La branche « hébergement et restauration » représente 1 % de la valeur ajoutée totale en Guyane d'après les derniers comptes définitifs de l'Insee (2010). Elle emploie 5 % des effectifs salariés en 2014 et contribue à hauteur de 8 % aux créations nettes d'entreprises. Elle rassemble, en 2014, 7 % du total des établissements guyanais.



Hormis les établissements hôteliers, il existe les chambres d'hôtes, les « meublés », les gîtes ruraux, les carbet (formules en forêt, en couchage hamac ou lit), les gîtes d'étape et les logements chez l'habitant.

Certains de ces hébergements ont intégré les réseaux des marques « Clévacances » (attribué par le CTG), « Gîtes de France » (avec carbet ou Gîte d'Amazonie identifié pour les zones rurales, décerné par une association), « Logis de France ». L'offre de logements meublés constitue une piste de développement intéressante pour le tourisme, présentant une alternative aux hôtels.

La typologie des hébergements

La Guyane est une destination exotique où l'on dort principalement dans des hôtels « aseptisés » et où l'essentiel de l'offre s'adresse à une clientèle d'affaire. Les produits écotouristiques (campements en forêt, lodges) constituent un complément de séjour.

Aujourd'hui, la Guyane qui se veut une destination Ecotourisme, se doit d'offrir des hébergements en pleine nature, une expérience d'immersion en Terre d'Amazonie.



Le SAR de la Guyane prend en compte de nouveaux projets :

- Divers projets d'hébergements, dont certains pouvant être de type « lodges labellisés » avec le vocable « Terre d'Amazonie », sont envisagés à Cayenne, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Roura et Kaw, ainsi qu'à Kourou et Iracoubo. D'autres projets existent le long du Maroni répartis entre Grand-Santi, Maripasoula, et Saint-Laurent ; d'autres encore sont à l'étude sur Apatou et Awala-Yalimapo.
- Sur l'Oyapock, des projets existent à Saint-Georges et à Camopi ;
- A Saül, porte d'entrée du Parc Amazonien, il s'agira de mieux exploiter les capacités d'hébergements existants.

II – DIAGNOSTIC TOURISME - PLAISANCE - NAUTISME EN GUYANE

II-1 Analyse SWOT : Atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Les atouts de la destination Guyane

- La seule région de France et d'Europe située en Amérique du Sud.
- La proximité du Brésil et du Suriname, des îles de Martinique et de Guadeloupe permettant d'optimiser les échanges commerciaux, le transfert de passagers, le cabotage.
- Une destination exceptionnelle par sa biodiversité marine et terrestre qui compte le plus grand réservoir d'espèces patrimoniales d'Europe.
- Une grande richesse culturelle et patrimoniale due au métissage des populations.
- Des productions et savoir-faire locaux non délocalisables.
- Une croissance économique forte et l'essor du marché intérieur.
- Une population jeune en pleine croissance avec un attrait pour des activités sportives et ludiques de plus en plus marqué.
- Des fleuves et estuaires retenus comme éléments de différenciation dans la mise en place d'un plan de développement des ports.
- Des îles comme points de visite des grandes croisières.
- Le port spatial Européen de Kourou qui constitue un potentiel de développement économique.
- Onze unités paysagères reconnues et diversifiées.
- Trois sites RAMSAR, le Parc Amazonien, six réserves naturelles nationales, la réserve naturelle du trésor..., autant de sites naturels remarquables et protégés.
- Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane (SRDTLG)
- Un Contrat de Destination Guyane – Amazonie approuvé qui se décline en 4 Contrats Cadres de Développement Touristique Territorial adaptés aux différentes attentes des clientèles de tourisme affinitaire, d'affaire, d'agrément, domestique.
- Une stratégie de promotion de la destination Guyane déclinée en un Plan Marketing pluriannuels.
- Une école maritime et de croisière en Guyane (Kourou)
- Un cluster maritime de Guyane
- Un groupement des professionnels du tourisme de croisière, French Guyana Cruice Club.



Ses Faiblesses

- Un littoral peu mis en valeur.
- Peu d'ouverture sur l'océan. La Guyane reste encore un territoire tourné vers l'intérieur en raison d'une zone littorale peu accueillante (mangroves).
- Il n'existe que peu de sites d'accostage de navires de croisières. La plupart des escales se font sur les îles avec un manque à gagner en termes d'économie pour les espaces urbains côtiers.
- Des patrimoines historiques et culturels dégradés.
- Manque de structures portuaires de plaisance malgré un nombre croissant d'immatriculation de bateaux.
- Un manque de connaissance du milieu marin, l'absence d'aires marines protégées.
- Des sites isolés et peu connectés en raison des équipements structurels lourds à développer.
- Des disparités infra-territoriales du fait de la dimension du territoire, la faiblesse des moyens de transport, la durée des trajets de déplacement.
- Un coût des transports élevé lié à l'utilisation de moyens de déplacements onéreux et au carburants.
- Une carence dans le fonctionnement en réseau.
- Un manque de formation et de professionnalisation dans les métiers liés au tourisme (accueil, hébergements, services, activités sportives, plaisance...).
- Un manque d'hébergements touristiques adaptés aux exigences des clientèles sur certaines parties du territoire.

Les opportunités/ potentiels à développer

- Le potentiel de développement des filières de production et la mise en place d'une politique de certification et de labellisation qui bénéficie aux circuits courts.
- Le désenclavement des territoires.
- Le développement du numérique et des TIC.
- Le développement des activités nautiques et de croisière.
- La sécurisation des voies fluviales.
- La prise en œuvre de la stratégie de Croissance Bleue de l'Union européenne comme vecteur de développement économique et d'emploi.
- L'adhésion de la Guyane au plan Junker permettant d'obtenir de la Commission européenne des moyens financiers complémentaires pour la Guyane concernant ses projets d'aménagements portuaires.
- La création d'un Cluster Tourisme Bleu dans le cadre du projet Odyssea regroupant institutions, acteurs et entreprises qui œuvrent dans le domaine maritime, du nautisme et de la plaisance.
- Le renforcement des infrastructures techniques et commerciales des ports de pêche, de plaisance, de commerce sur le littoral, les fleuves et les estuaires dans le cadre du Schéma de mise en valeur de la mer et du littoral.
- La mise en place d'une trame verte et bleue dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique qui tient compte des problématiques environnementales qui



se posent en Guyane, avec une grande acuité du fait de l'importance de la forêt guyanaise.

- La création de nouveaux équipements : musée des Cultures et de la Mémoire à Cayenne, Villages de pêcheurs à Remire-Montjoly, Port piroguier à Apatou, marinas, base de loisirs nautiques à Saut Maripa, navettes fluviales, musée du Carnaval à Kourou, hébergements de type Ecolodges labellisés, sentiers de grande randonnée...
- Le développement d'une image de marque de la Guyane comme Terre d'exception pour la biodiversité.
- L'écriture actuelle du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) et donc la possibilité d'une inscription du tourisme bleu comme axe de développement.

Les menaces/ impacts négatifs

- Un chômage structurel au taux élevé.
- Un PIB/habitant faible et une économie repliée sur le marché local.
- Une économie basée sur les TPE/PME assez défavorable au développement de l'innovation.
- Une pression démographique forte qui réduit l'effet positif de la croissance.
- L'éloignement de la métropole, source de provenance principale des clientèles.
- L'urbanisation non équilibrée des zones du littoral au détriment des espaces rétro-littoraux.
- Le coût des investissements structurels importants.
- Les contraintes liées aux réglementations (ex. : Parc Amazonien).

II-2 Le tourisme en Guyane : un levier du développement économique

Au plan régional de la Guyane, le secteur du tourisme est appréhendé comme un moteur de croissance et création d'emplois non délocalisables même si les atouts dont dispose la région sont encore insuffisamment valorisés : offre culturelle autour du patrimoine historique, offre naturaliste au sein de la forêt primaire, offre spécifique pour l'accueil des croisiéristes, offres diversifiées en matière d'activités nautiques...

Le Conseil Régional a inscrit cette priorité dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), en cohérence avec le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane (SRDTLG), la charte du Parc Amazonien de Guyane approuvée par décret en conseil d'Etat le 28 octobre 2013, le SCOT Centre Littoral (dossier d'approbation 2013), le Contrat de Destination Guyane, décliné au plan local en 4 Contrats Territoriaux de Développement Touristique, visant ainsi à définir des destinations pertinentes pour des touristes

Afin de mener à bien ce programme, des investissements financiers sont prévus : un appui financier important avec des investissements privés (150 M€ : 2014-2024), un financement



issu des programmes opérationnels européens (107 M€ : 2014-2024) et de la défiscalisation (20 M€ : 2014-2024). Un appui fonctionnel envisagé via les contrats de destinations permettra de fournir une ingénierie plus conséquente ainsi qu'un marketing plus pertinent. L'objectif final formulé par le SRDTL est de voir le tourisme accroître sa part dans le PIB (10 % du PIB) pour 650 M€ de chiffre d'affaires par an afin qu'il puisse générer 65 M€ de recettes fiscales par an, ainsi que 7 500 emplois directs et 7 500 emplois induits avec des recettes d'exportation de 350 M€ par an.

Le tourisme, levier de développement économique de l'outremer, s'inscrit également dans les préconisations du CESE en matière de tourisme de la plaisance et de croisière, de cabotage commercial, de réparation navale, comme autant d'éléments visant à amener de la valeur ajoutée au plan local.

Des destinations territoriales clairement identifiées

Le plan marketing de la destination « Guyane Amazonie » mis en œuvre dans le cadre du SRDTL définit ainsi trois axes de positionnement essentiellement orientés vers la notion de « rassurance » dont on va retrouver les éléments dans chacune des spécificités des contrats territoriaux de développement touristique.

- *Amazonie française et/ou européenne*
- *Découverte, biodiversité et tourisme vert*
- *Les îles, les fleuves et le littoral guyanais*

La destination Littoral de Guyane comporte la totalité des éléments du positionnement de la destination régionale. Elle devra développer une offre en accord avec ce positionnement mais qui valorise ses propres atouts en se différenciant des autres destinations guyanaises. Par exemple, la ville capitale Cayenne, les îles et les plages de Guyane, la ville de Kourou et le Centre Spatial Guyanais, le territoire des savanes, l'ouest et ses deux communes labellisées « d'Art et d'Histoire », le carnaval de Guyane, la culture et la gastronomie créoles, la ponte des tortues Luth, etc., sont des éléments qui doivent conduire la destination à développer une offre originale et complémentaire de celles des trois autres territoires.



La destination Maroni (avec son estuaire) pourra développer par exemple, une offre portant sur les peuples et cultures du fleuve Maroni, son rôle de frontière avec le Suriname, son très large estuaire et les communes de Saint-Laurent du Maroni et d'Awala-Yalimapo classées « villes d'Art et d'Histoire ».



La destination Cœur de Guyane développera une offre qui valorise l'image très forte du Parc Amazonien de Guyane, les produits touristiques comme la randonnée en forêt autour de Saül, Maripasoula et Papaïchton et l'immersion complète de ces communes en milieu amazonien et leurs spécificités culturelles.



La destination Approuague - Oyapock quant à elle, pourra s'appuyer sur une offre concernant le Marais de Kaw, la randonnée, les traditions agricoles de Régina, l'histoire de l'exploitation aurifère sur l'Approuague, le site de Saut Maripa, les excursions au Brésil à partir de Saint-Georges et la découverte de l'estuaire de l'Oyapock jusqu'à Ouanary.



III – CROISSANCE ET TOURISME BLEU

La politique maritime intégrée de l'Union européenne

La **politique maritime intégrée** mise en œuvre par l'Union européenne vise à aborder les questions maritimes de manière plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différents domaines politiques. Elle porte sur des aspects multisectoriels, comme la « Croissance Bleue », et sur des aspects qui nécessitent une coordination entre plusieurs secteurs et acteurs, comme la connaissance marine.

Elle couvre plus spécifiquement les politiques transversales suivantes : la croissance bleue, les données marines et la connaissance du milieu marin, la planification de l'espace maritime, la surveillance maritime intégrée et les stratégies par bassins maritimes. Enfin, **elle vise à coordonner, et non à remplacer, les politiques relatives à des secteurs maritimes spécifiques.**

La stratégie de la « Croissance Bleue »

La stratégie « Croissance Bleue » de l'Union européenne adoptée le 13 septembre 2014, vise à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime en Europe. Elle reconnaît que les mers et les océans offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. Ces moteurs de l'économie européenne doivent contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. L'économie « bleue » représenterait 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 Mds d'euros par an. Des chiffres qui d'ici 2020, devraient augmenter pour atteindre respectivement 7 millions et 600 milliards.

Cette stratégie se compose de trois volets :

- Des mesures spécifiques de politique maritime intégrée (connaissance du milieu marin, aménagement de l'espace maritime, surveillance maritime intégrée) ;
- Une stratégie par bassin maritime, visant à optimiser le dosage des mesures destinées à promouvoir la croissance durable en tenant compte des facteurs climatiques, océanographiques, économiques, culturels et sociaux ;
- Une approche ciblée d'activités spécifiques (aquaculture, tourisme côtier, biotechnologie marine, énergie marine, exploitation minière des fonds marins, etc.).

Pour favoriser le développement de ces potentiels, la Commission européenne propose d'intervenir sur cinq domaines spécifiques clés :

- Tourisme maritime, tourisme côtier et tourisme de croisière ;
- Énergie bleue ;
- Ressources minérales marines ;
- Aquaculture ;
- Biotechnologie bleue.

Croissance Bleue, le Tourisme maritime et côtier : 14 actions stratégiques de la Commission européenne

1. S'efforcer de combler les lacunes en matière de disponibilité des données relatives au tourisme, notamment en ce qui concerne le tourisme côtier et maritime ;
2. Mettre davantage l'accent sur la dimension côtière et maritime, le cas échéant, dans les initiatives touristiques de l'UE, et notamment dans les campagnes de promotion et de communication ;
3. Favoriser un dialogue paneuropéen entre les organisateurs de croisières, les ports et les acteurs du tourisme côtier ;
4. Soutenir le développement des partenariats transnationaux et interrégionaux, des réseaux, des regroupements et des stratégies de spécialisation intelligente ;
5. Evaluer la nécessité d'une action de l'UE en ce qui concerne les qualifications demandées aux skippers professionnels et aux navigateurs de plaisance ;
6. Evaluer la nécessité d'une action de l'UE en ce qui concerne des dispositions relatives aux équipements de sécurité pour le tourisme nautique ;
7. Encourager les systèmes de gestion novateurs au moyen des TIC et du portail des entreprises du tourisme ;
8. Favoriser l'écotourisme, en utilisant les indicateurs du système de management environnemental et d'audit de l'Union et du label écologique de l'UE et encourager l'établissement de liens avec d'autres actions en matière de durabilité ;
9. Encourager la mise en œuvre du protocole de la convention de Barcelone relatif à la gestion intégrée des zones côtières et de la recommandation du Conseil correspondante et promouvoir la planification de l'espace maritime et l'infrastructure verte, afin de garantir le développement durable des zones côtières de l'UE ;
10. Promouvoir des stratégies en matière de prévention et de gestion des déchets ainsi que de déchets marins pour soutenir le tourisme côtier et maritime durable ;
11. Encourager la diversification et l'intégration des destinations côtières et intérieures présentant un intérêt, notamment grâce aux itinéraires thématiques transnationaux comme les itinéraires culturels et religieux ou d'anciennes voies commerciales ;
12. Commander une étude sur la manière d'améliorer la connectivité des îles et établir des stratégies touristiques innovantes pour les îles (éloignées) ;
13. Commander une étude visant à recenser les pratiques innovantes pour le développement des ports de plaisance ;
14. Elaborer un guide en ligne donnant une vue d'ensemble des principales possibilités de financement disponibles pour le secteur (en particulier pour les PME).

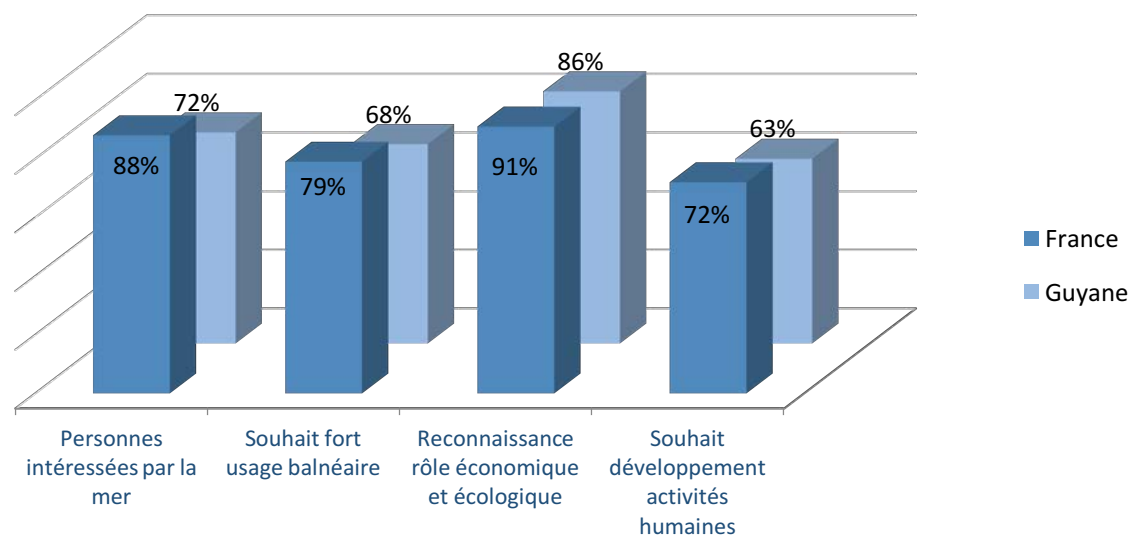
Une étude* intitulée « les Français et la mer » illustre la nécessité de créer un 6ème Pôle d'Excellence de Tourisme Bleu en France et un pôle pilote et exemplaire en Guyane

Le bord de mer est le lieu de vie préféré des Français, attirant près d'une personne sur trois, et cette tendance s'affirme au fil des années.

D'une manière générale, la mer et toutes les thématiques s'y rapportant suscitent un grand intérêt chez les Français, qu'ils habitent la métropole ou l'outre-mer. Globalement, ils présentent un très fort intérêt pour les problématiques environnementales, un intérêt relativement élevé pour les questions culturelles et de loisirs, et un intérêt moindre pour les activités maritimes elles-mêmes.

- Que ce soit en métropole ou en outre-mer, les personnes interrogées jouissent avant tout de la mer pour la détente et le divertissement. La dimension économique de l'usage de la mer est plus forte en outre-mer qu'en métropole.
- La reconnaissance de l'importance du rôle de la mer, que ce soit sur le plan écologique ou économique, est partagée dans tous les territoires.
- La plupart des Français, même parmi les habitants d'outre-mer, sous-estiment la part de l'outre-mer dans le domaine maritime français.
- La grande majorité des Français interrogés opte pour un scénario conciliant le développement d'activités humaines et la protection du milieu marin et pense qu'il faut développer des activités humaines plus respectueuses de l'environnement.

*Étude de l'Institut IFOP réalisée sur la perception « les Français et la mer »



L'intérêt pour la mer

	métropole (2012)	Manche/mer du Nord (2012)	Atlantique (2012)	Méditerranée (2012)	Antilles (2010)	Guyane (2010)	Mayotte (2010)	Nouvelle Calédonie (2010)	Polynésie française (2010)
la mer de façon générale	84	89	89	90	86	72	86	92	94
la faune et la flore marine	79	76	83	78	79	74	79	88	88
les pollutions marines	79	70	71	67	76	72	74	83	82
la culture et le patrimoine maritime	63	73	70	61	72	63	74	86	81
les sports et les loisirs nautiques	48	51	51	63	66	62	70	65	77
l'activité économique et sociale du secteur maritime	46	50	42	43	59	48	59	64	75
la Marine nationale	31	33	29	30	38	36	42	48	54

L'usage de la mer

	métropole (2010)	métropole (2012)	Manche/mer du Nord (2012)	Manche/mer du Nord (2012)	Méditerranée (2012)	Antilles (2010)	Guyane (2010)	Mayotte (2010)	Nouvelle Calédonie (2010)	Polynésie française (2010)
promenades, observation (attrait esthétique)	82	84	86	85	84	76	68	81	82	81
usage balnéaire (plage, baignade)	79	78	71	79	85	88	68	90	82	86
consommation importante de fruits de mer	53	59	62	64	55	74	66	61	58	75
sports nautiques et activités de plaisance	28	27	23	27	30	44	25	55	51	57
moyen de transport	20	22	24	21	23	48	26	53	50	63
pêche de loisir	22	18	16	15	23	39	42	39	77	67
activité professionnelle (pêche/autre)	7	5	5	5	5	12	7	12	16	25

La stratégie « Destination France 2010-2020 »

La stratégie « Destination France 2010-2020 » et les Assises du Tourisme ont souligné la nécessité, dans un contexte concurrentiel intensif et un environnement économique complexe, de consolider les destinations et marques existantes et d'en faire émerger de nouvelles, structurées, et à forte visibilité internationale. C'est dans cette perspective que le modèle Tourisme Bleu Odyssea s'inscrit.

Le tourisme est un secteur stratégique pour l'économie française : il représente plus de deux millions d'emplois directs et indirects, pèse plus de 7 % de notre richesse nationale, et rapporte plus d'une dizaine de milliards d'euros d'excédent chaque année au solde commercial.

C'est un secteur stratégique pour le rayonnement international de la France : avec plus de 80 millions de touristes étrangers accueillis dans notre pays, le tourisme est une vitrine de la France à l'étranger. La grande majorité de ces touristes sont Européens ; la France accueille également près de trois millions d'Américains chaque année, 2 millions de touristes en provenance du continent africain et 1,5 millions de Chinois.

Le tourisme est donc une chance pour la France et pour tous les Français qui en bénéficient, d'abord bien sûr pour les 60 % de Français qui partent chaque année en vacances et qui choisissent dans plus de 80 % des cas la France comme lieu de villégiature.

Mais cette chance doit être entretenue et développée, car il s'agit d'un secteur de plus en plus concurrentiel. Si la beauté de la France est incontestée, si elle est la première destination touristique au monde depuis les années 1980, elle reste pourtant en troisième position, derrière les Etats-Unis et l'Espagne pour ce qui est des recettes générées par le tourisme. Le tourisme est un secteur d'avenir – il y a un milliard de touristes aujourd'hui, ils seront deux milliards dans vingt ans, avec un niveau d'exigence sans cesse croissant.

Projection du nombre de touristes en 2030

*hypothèse si la France réussit à capter 5% de la croissance mondiale

	2012	2020	2030
Monde	1 035 millions	1 560 millions	1 800 millions
France	83 millions	109 millions *	121 millions*

Un des enjeux majeurs pour développer l'attractivité de la France en métropole comme en outre-mer, c'est de faire du tourisme une priorité nationale, une décision soutenue au plus haut niveau de l'Etat par le Président de la République. C'est pourquoi le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, désormais en charge de la promotion du tourisme, s'est donné comme objectif de conforter la place de la France au premier rang des destinations touristiques dans le monde et de dégager le premier solde touristique de tous les pays européens.

C'est dans ce contexte que la commune de Sinnamary a reçu l'appui de la Présidence de la République française et du ministère des Outre-mer pour accompagner ses projets d'aménagements structurels en matière de plaisance et contribuer à atteindre ses objectifs.

L'ambition maritime, lacustre et fluviale de la France et une spécialisation à forte valeur ajoutée pour la Guyane

La France souffre d'un déficit en termes de lisibilité de son ambition maritime et d'une organisation commune pour qualifier, promouvoir et distribuer des produits d'écotourisme nautique, de plaisance et de croisière.

Pourtant la France du Tourisme Bleu dispose d'un potentiel stratégique : elle est au 2ème rang mondial avec sa zone économique exclusive qui représente, à ce jour, 11 millions de km² de zone maritime, dont 80 % en Outre-mer.

La France, avec une représentativité de la filière de 473 ports littoraux, 478 ports fluviaux et 78 ports lacustres, 30 activités nautiques pour un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros et 40 000 emplois, est le premier pays littoral d'Europe. Les plus grandes villes françaises sont des ports : Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Fort de France, Cayenne, Nouméa, Pointe-à-Pitre...

C'est également, avec 8 500 km de voies navigables, le plus long réseau fluvial exploitable d'Europe, ce qui représente un atout fort pour le développement du produit touristique nautique et des loisirs au fil de l'eau.

IV – LE MODELE ODYSSEA CROISSANCE ET TOURISME BLEU

LA PLAISANCE ACTEUR MAJEUR DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Depuis 1979, la Fédération Française des Ports de Plaisance place le Port de Plaisance au centre des préoccupations économiques, environnementales et sociales du territoire. Au service de toutes les diversités, réseau d'unions, d'associations et d'adhérents directs, la FFPP poursuit sa mission de conseil technique, juridique et social et propose des formations adaptées aux métiers de la filière.

Elle est initiatrice du programme Odyssea, Croissance Bleue 2014-2020, programme d'avenir dont l'objectif est d'ouvrir le tourisme des cités portuaires à la richesse de l'arrière-pays.

Le tourisme est une activité économique majeure dont l'impact sur la croissance économique et l'emploi, en France et Europe, est largement positif. La croissance bleue engagée autour du modèle et label Odyssea Croissance et Tourisme Bleu, par la Fédération Française des Ports de Plaisance, le Groupement Européen de Coopération Odyssea et leurs partenaires, s'organise sur le potentiel maritime de la France qui est au 2ème rang mondial avec sa Zone Economique Exclusive qui représente, à ce jour, 11 millions de km² de zone maritime, dont 80 % en Outre-mer.

La plaisance est identifiée depuis plusieurs années comme un levier de développement et de croissance considérable pour les Outre-mer, compte-tenu de leurs atouts touristiques, de leur caractère archipélique et/ou de la proximité avec des îles voisines et l'Amérique. Les plaisanciers peuvent y apprécier la qualité des infrastructures terrestres et de l'offre de soins et la sécurité qui y règne. Par ailleurs, la conformité des équipements, du matériel et des carburants avec les normes européennes apparaît comme un atout majeur des territoires ultramarins.

La contribution « Odyssea Croissance Bleue 2014-2020 » propose une stratégie d'envergure pour l'innovation européenne et française, au service d'une croissance durable. La Guyane fait partie intégrante de cette stratégie qui consiste au développement de l'économie bleue et la mise en écotourisme des Voies bleues navigables et des Voies vertes au fil de l'eau.

Cette stratégie intégrée vise à soutenir le revenu, à développer l'emploi et à améliorer la qualité de vie des acteurs des filières du tourisme bleu, ainsi qu'à soutenir la recherche, l'innovation et le développement durable.

Un modèle de développement écotouristique

Ce modèle prône la mise en réseau exemplaire des villes-ports en France et en Europe. Un Réseau aux perspectives extrêmement prometteuses puisque le Tourisme Bleu constitue un moteur essentiel en Europe pour l'économie et l'emploi de nombreuses régions côtières et îles. Il présente un potentiel de :

- 4 000 ports,
- Près de 3,2 millions d'emplois,
- Un total de 183 milliards € en valeur ajoutée brute pour l'économie de l'UE,
- Plus d'un tiers du produit brut de l'économie maritime.

Mais plus précisément en France, cela représente un potentiel de :

- 473 ports littoraux, 478 ports fluviaux et 78 ports lacustres,
- 4 millions de plaisanciers,
- 9 millions d'adeptes qui pratiquent des activités nautiques,
- 1074 clubs de voile, 30 activités nautiques,
- Un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros,
- 40 000 emplois en France,
- 8 500 km de voies navigables,
- 1 032 communes françaises qui sont en situation littorale.

Le modèle Odyssea intègre autour des ports, les loisirs et tourisme nautiques, la plaisance, le tourisme de croisière et de navigation. Ce sont plus de 30 activités économiques de loisirs nautiques qui sont concernées. L'objectif d'Odyssea Tourisme Bleu est la mise en écotourisme et en itinérance des voies bleues et vertes au fil de l'eau autour des villes-ports de mers, de fleuves et de lacs.

Le modèle Odyssea a été retenu comme projet stratégique, au sommet euro-méditerranéen de l'Union Pour la Méditerranée, devant les 44 ministres européens du Tourisme, ainsi que par la Commission européenne. Il bénéficie de l'appui des États et des Régions signataires du Livre Blanc du modèle Odyssea ; un réseau fort d'un label européen et d'un projet stratégique innovant qui concerne l'ensemble des États membres de l'Union européenne et des espaces de coopération à l'exemple de l'espace de navigation de la Guyane et des Caraïbes.

Destination Tourisme Bleu®, la France au fil de l'eau

Même si elle peut englober une grande diversité d'offres, la nouvelle marque protégée à l'INPI « Destination Tourisme Bleu® » désigne les formes de tourisme et d'écotourisme centrées sur les 30 activités nautiques, la plaisance, la croisière, le pécaturisme et sur l'itinérance douce au fil de l'eau (en bateau, à vélo, à pied, à cheval...). Le Tourisme Bleu valorise une offre intégrée de tourisme durable de destination autour des villes-ports maritimes, fluviales et lacustres, et décline 4 thématiques d'escales de la France au fil de l'eau, permettant le développement d'itinéraires culturels et patrimoniaux et une plus grande proximité avec la nature, les cultures locales, la gastronomie, le patrimoine, ainsi qu'un meilleur accès pour tous à la culture maritime et ses pratiques sportives et de loisirs.

Le Cluster Croissance et Tourisme Bleu by Odyssea a pour objectif de positionner le tourisme bleu comme le 6ème Pôle d'Excellence du tourisme français, au même titre que l'oénotourisme, le tourisme de montagne...

Son ambition est de devenir la plateforme économique et de coopération entre les acteurs de la filière nautique, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, les destinations françaises et les instances nationales, régionales et européennes, compétentes sur la question du tourisme maritime, côtier, lacustre et fluvial.

Une stratégie qui s'inscrit en coopération avec Atout France, le Pôle Tourisme du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, la DGE, les ministères concernés et les régions pilotes à l'exemple de la Guyane.

Les principaux défis et avantages pour la France

Le tourisme est une activité économique majeure dont l'impact sur la croissance économique et l'emploi, en France et Europe, est largement positif. La croissance bleue engagée autour du modèle et label Odyssea Croissance et Tourisme Bleu, par la Fédération Française des Ports de Plaisance, le Groupement Européen de Coopération Odyssea et leurs partenaires, s'organise sur le potentiel maritime de la France qui est au 2ème rang mondial avec sa Zone Economique Exclusive qui représente, à ce jour, 11 millions de km² de zone maritime, dont 80 % en Outre-mer.

La plaisance est identifiée depuis plusieurs années comme un levier de développement et de croissance considérable pour les Outre-mer, compte-tenu de leurs atouts touristiques, de leur caractère archipélique et/ou de la proximité avec des îles voisines. Les plaisanciers peuvent y apprécier la qualité des infrastructures terrestres et de l'offre de soins ainsi que la sécurité qui y règne. Par ailleurs, la conformité des équipements, du matériel et des carburants avec les normes européennes apparaît comme un atout majeur des territoires ultramarins.

La contribution « Odyssea Croissance Bleue 2014-2020 » propose une stratégie d'envergure pour l'innovation européenne et française, au service d'une croissance durable. La Guyane est partie intégrante de cette stratégie qui consiste en la mise en écotourisme des Voies bleues navigables et des Voies vertes au fil de l'eau.

Cette stratégie intégrée vise à soutenir le revenu, à développer l'emploi et à améliorer la qualité de vie des acteurs des filières du tourisme bleu, ainsi qu'à soutenir la recherche, l'innovation et le développement durable.

- **La France dispose d'avantages comparatifs exceptionnels pouvant en faire une référence en matière de tourisme maritime, côtier et fluvial** : un espace exceptionnel maritime et fluvial, un patrimoine maritime, lacustre et fluvial, une

diversité des paysages français, des espaces naturels maritimes remarquables, la qualité et le potentiel des activités nautiques, l'attractivité et l'importance des villes portuaires, le développement des croisières à intégrer dans les politiques portuaires et fluviales, la richesse et l'originalité des offres de destination des outre-mer... ;

- Depuis longtemps, les territoires et villes portuaires ont tourné le dos à la mer ou leur fleuve. L'objectif du modèle territorial Odyssea est de faire du fleuve, de la mer, un axe fédérateur du territoire, un moteur environnemental, économique, culturel, social et de loisirs verts et bleus ;
- La France souffre d'un déficit en termes de lisibilité de son ambition maritime et d'une organisation commune pour qualifier, promouvoir et distribuer des produits d'écotourisme nautique et de croisière ;
- L'intermodalité touristique doit encore être renforcée entre les villes-ports et leur arrière-pays dans le modèle de l'écosystème d'écotourisme et d'Eco-gare Odyssea Protect ;
- Des actions de promotion communes à plusieurs territoires doivent être développées autour de la marque Tourisme Bleu, comme une nouvelle offre originale et thématique de la destination France ;
- Les routes bleues et vertes de la France au fil de l'eau sont un nouveau concept original d'itinérance douce et culturelle interrégionale et européenne, dans le label et modèle d'itinéraire culturel Odyssea, dans l'éthique des itinéraires du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et des valeurs du développement durable ;
- Mettre en place un portail numérique commun pour donner de la visibilité aux destinations, entreprises, offres, services et produits de Tourisme bleu ;
- Proposer le GIE Cluster du Tourisme Bleu à Atout France comme « le » fédérateur d'un tourisme thématique et développer au sein d'Atout France des plans d'action marketing sur les marchés ciblés ;
- Accompagner la structuration des offres, services, produits, selon les 6 axes stratégiques « Odyssea Croissance et Tourisme Bleu », en élaborant des schémas locaux de développement écotouristique dans les destinations candidates (cf. exemple Guyane – Amazonie, Sud Martinique, Provence Sud sainte Baume, Union des Villes Portuaires du Languedoc-Roussillon...)
- Qualifier et mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels maritimes, lacustres et fluviaux, renforcer et valoriser l'offre gastronomique des villes-ports comme des escales patrimoine phare, développer ou renforcer les itinéraires bleus et verts au fil de l'eau dans une logique d'itinérance douce de port en ville-port et sur toute la France.
- Proposer une charte de Qualité de la marque Tourisme Bleu by Odyssea à laquelle peuvent adhérer toutes les structures publiques et privées du réseau, qui veulent s'impliquer et agir pour le développement du tourisme durable bleu en France et en

Europe, en cohérence avec l'initiative du Réseau Européen des Régions pour un Tourisme Durable et Compétitif (NECSTouR).

- Produire des données statistiques sur le développement du tourisme bleu.
- Innover dans l'offre touristique en développant les activités balnéaires, maritimes et nautiques, notamment à travers les ports de plaisance et le bassin nautique ; penser le littoral comme une destination favorable aux itinérances et à la diversification de l'offre touristique.

Les Axes stratégiques majeurs « ODYSSEA CROISSANCE BLEUE 2014-2020 »

Le modèle Odyssea démontre ainsi que la valorisation des patrimoines portuaires et leurs voies navigables à l'échelle de la Guyane et son bassin de navigation dans la proximité des îles des Caraïbes, est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire, dans le cadre d'un projet global, intégré, expérimental et transférable. **Six grands axes stratégiques majeurs pour le développement durable des voies bleues navigables touristiques et patrimoniales autour des villes-ports, sont proposés :**

Axe 1. Des investissements productifs, innovants et éco-compatibles concernant l'aménagement des destinations portuaires en lien avec leur collectivité régionale, pour assurer plus d'attractivité à la destination et la promotion des voies bleues & vertes au fil de l'eau.

Axe 2. La mise en réseau et la promotion d'offres « Ecotourisme bleu », organisées et structurées autour des voies bleues navigables et vertes au fil de l'eau, leur valorisation culturelle et leur médiation numérique le long d'un grand « itinéraire culturel Mer et Terre ».

Axe 3. Un Label Qualité des Ports et Destinations portuaires d'Excellence, visant à développer la qualité de l'accueil, une montée en gamme des offres et des services et une meilleure accessibilité pour tous.

Axe 4. L'organisation de l'itinérance autour de la symbiose ville - port de plaisance - hinterland, le long d'un grand itinéraire Mer & terre, grâce au concept innovant d'Eco-gare Odyssea Protect et d'écomobilité. www.odyssea.eu/ports/outils-odyssea/eco-gare-odyssea/



Axe 5. Le développement durable autour d'un nouveau modèle d'économie plus solidaire, plus éthique, plus respectueux de l'environnement et des cultures locales, structuré autour d'un « cluster économique d'acteurs des voies bleues et vertes », d'une coopération territoriale et d'une mise en réseau exemplaire en France et en Europe.

Axe 6. La formation des acteurs économiques engagés et l'insertion économique et des personnes en recherche d'emploi.

Le modèle sociétal

Odyssea défend la thèse civilisationnelle où tout a commencé par les villes-ports, la navigation sur les mers, les voies fluviales, l'organisation territoriale de la cité portuaire en lien avec son terroir, les mythes, les religions, les grandes découvertes, les arts, les échanges culturels et commerciaux... Odyssea inscrit ainsi la ville-port au sein d'un grand itinéraire culturel européen dont les escales de l'histoire trouvent écho dans chacune des destinations portuaires régionales engagées. Il favorise avec ses interconnexions au sein de l'espace maritime et fluvial européen, la prise de conscience d'une identité portée par des valeurs, des cultures et une histoire maritime et fluviale communes.

V – GUYANE, UN PÔLE D'EXCELLENCE DE TOURISME BLEU ET VERT BY ODYSSEA

L'objectif est de soutenir l'activité de la filière plaisance, pêche, la croisière, et favoriser la pratique des sports nautiques qui sont au cœur de l'ambition de cette opération. Ces quatre volets d'une même politique pourraient être les piliers d'une culture de la Guyane résolument maritime et fluviale.

Les principaux défis et avantages pour la Guyane à s'engager dans une spécialisation de Croissance et Tourisme Bleu.

LE TOURISME OUTRE-MER : UNE MUTATION NECESSAIRE

Des touristes d'origine moins variée qu'à l'échelle de la Caraïbe

La Guyane est un territoire continental dont son aéroport est le principal point d'entrées touristiques. Toutefois, les routes et fleuves communiquant avec le Suriname et le Brésil apportent également un flux non négligeable, complété par des entrées maritimes de plaisanciers et croisiéristes.

Alors que les 60 % des touristes séjournant en Guyane sont des résidents français de métropole et 35 % viennent des Antilles, les îles de la région, souvent anglophones, accueillent des clients d'origine variée. Ainsi, en 2013, près de la moitié des touristes séjournant dans la région Caraïbe sont originaires des Etats-Unis, 12 % du Canada et 19 % d'Europe.

Une plus grande variété d'origine de la clientèle permet, dans une certaine mesure, d'atténuer les effets de la saisonnalité, ce qui a un effet favorable sur le niveau des taux d'occupation. Or, en Guyane, les touristes originaires des États-Unis, du Brésil ou d'Amérique du Sud représentent un taux confidentiel.

En février 2014, la Cour des comptes note que bien que le tourisme représente un levier de croissance pour les économies d'outre-mer ; il est en crise depuis le début des années 2000. La Cour insiste sur le fait que l'offre touristique ultramarine reste inadaptée aux attentes de la clientèle internationale, les régions, pays ou îles concurrentes bénéficiant de charges d'exploitation moins élevées, de normes de construction meilleur marché, de parités de change plus favorables et d'un accueil jugé souvent de meilleure qualité.

Aussi, c'est vraisemblablement en choyant sa clientèle traditionnelle et en satisfaisant les attentes d'une clientèle plus diversifiée comme celle du tourisme bleu (nautique, plaisance et croisière) que l'Outre-mer français pourrait améliorer ses performances.

Le tourisme ultramarin : un contexte spécifique et des difficultés mises en exergue dans de nombreux rapports

Les Outre-mer français sont un espace fragmenté présent dans trois blocs géographiques spécifiques (océan Pacifique, océan Atlantique, océan Indien) et non homogènes. Leur situation est paradoxale : ils ont d'une part largement bénéficié de l'essor des flux touristiques mondiaux à compter des années 60, particulièrement aux Antilles et en Polynésie mais ont ensuite été confrontés à la crise du modèle. Les difficultés et les atouts de l'Outre-mer ont été maintes fois décrits.

Les Outre-mer sont dotés de ressources patrimoniales associées à des paysages naturels exceptionnels et des atouts liés à l'identité et la diversité culturelles, mais ces destinations sont également pénalisées par un niveau de concurrence élevé, compte tenu du dynamisme des régions et des îles voisines et de la compétitivité de leur offre.

Le degré de dépendance élevé vis à vis de la clientèle métropolitaine est également l'une des sources principales de vulnérabilité.

La fréquentation touristique des départements d'outre-mer reste donc en retrait par rapport à leurs concurrents de la même zone. Dans l'océan Indien, Maurice accueille près de 1 million de visiteurs tandis que les Maldives ont reçu 1,1 million de visiteurs en 2013. Dans la Caraïbe, la fréquentation touristique de la République Dominicaine est la plus élevée de la zone avec près de 5 millions de visiteurs en 2013. Cuba, la Jamaïque, Porto Rico et les Bahamas complètent le quintette de tête en recevant chacun plus de 1 million de visiteurs en 2013.

Dans le même temps, la Guyane accueillait 110 000 touristes (chiffres INSEE 2009). Aujourd'hui la Guyane qui se veut une destination Ecotourisme est loin des chiffres atteints par le Costa Rica qui se positionne depuis quelques années sur ce même segment **et a accueilli 2,34 millions de visiteurs en 2012.**

Pour la Cour des comptes, la bonne tenue de la fréquentation touristique des îles et pays voisins s'expliquerait notamment par une offre touristique plus adaptée à la clientèle internationale, des charges d'exploitation moins élevées, des normes de construction meilleur marché, des parités de change plus favorables et un accueil jugé souvent de meilleure qualité.



Un tourisme littoral et de la plaisance peu exploité

La navigation de plaisance est peu représentative en Guyane où les possibilités d'accostage sur le littoral sont très peu nombreuses. Il n'existe d'ailleurs aujourd'hui que très peu de sites d'accostage sur le littoral.

Les ports de plaisance : état des lieux

Il existe 3 ports de plaisance :

1. Les Balourous à Kourou
2. Dégrad des Cannes à Rémire-Montjoly
3. La Marina à Saint-Laurent du Maroni

Le port de plaisance de Rémire-Montjoly (Dégrad des Cannes) est implanté en amont des terminaux minéralier et pétrolier, et dispose d'une cinquantaine d'anneaux.

En Guyane se trouvent un certain nombre d'appontements et des cales de mise à l'eau destinés à la plaisance sur l'ensemble du territoire (PK 21 Dégrad Sarramaca, Les bourgs de : Roura, Montsinéry-Tonnegrande, Saint-Georges-de-l'Oyapock,...).

Des mouillages organisés sont disponibles aux Iles du Salut, Ilet la Mer.

Un peu plus de 2000 bateaux de plaisance sont immatriculés, la moitié ont moins de 5 mètres de long et sont principalement affectés à la plaisance sur les fleuves et rivières et le proche littoral. Une partie d'entre eux est utilisée pour la pêche de loisirs, aux îles de Salut, aux îlets Rémire et aux îles du Grand Connétable (compte tenu de la protection de la réserve nationale du Grand Connétable, la pêche est conditionnée à l'obtention d'une autorisation préfectorale pour la pêche sportive, limitée à une distance de 1 mille).

Le site du littoral le plus fréquenté est celui des îles du Salut avec 46 000 visiteurs en 2011. La dynamique de restauration – valorisation entreprise notamment sur l'île Royale ainsi que la diversification des modes de transports (navette, voilier ou catamaran) ont induit une hausse de la fréquentation touristique de ce site de 8,2 % depuis 2003.

Les îles de Guyane

Les îles de la Guyane présentent d'autant plus d'intérêt qu'elles sont les uniques formations rocheuses de l'embouchure de l'Amazone jusqu'au delta de l'Orénoque. Le littoral de la Guyane comprend un ensemble d'îles, et d'îlots proches du littoral. Les plus grandes d'entre elles ont une forte valeur patrimoniale, d'une part une valeur esthétique et paysagère, d'autre part une valeur écologique en particulier pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins, enfin une valeur culturelle en tant que patrimoine historique. Elles portent des vestiges ou des traces d'ancienne occupation humaine qui attestent des activités agricoles passées, ainsi que quelques bâtiments.



Les ressources

Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, en liaison avec l'aménagement foncier et l'organisation de structures de mise en commun de ressources (machines, conseils...) est un important moyen de développement de l'économie et d'accroissement de son autosuffisance. Sur les 300 navires enregistrés, 50 % font de la pêche côtière. Celle activité emploie 450 salariés, dont 350 en mer, 100 à terre, répartis dans 8 entreprises.



Les activités liées à l'agriculture, à la pêche et au bois représentent 4 % de la valeur ajoutée globale. D'après le recensement général de l'agriculture, en 2010, on comptait 6.200 exploitations. Mais environ 70 % des exploitations sont sans titre et représentent une activité complémentaire notamment sur les fleuves et dans le périurbain.

La pêche sportive, en rivière ou en mer fait partie des attractions touristiques de la Guyane et constitue une niche touristique sur laquelle travaille le Comité du Tourisme de la Guyane. La pêche sportive en mer dans les îles du Salut, mais également en rivière, est privilégiée en raison de la facilité d'accès et de la sécurité avec laquelle elle peut se pratiquer.

Le littoral de la Guyane présente cependant peu d'ouvertures sur l'océan, masqué sur la majeure partie des côtes par la mangrove ou la forêt littorale : la Guyane se découvre mal depuis la mer, elle se découvre de manière bien plus spectaculaire depuis ses fleuves. Ceci souligne l'importance de la relation entre les secteurs situés en bordure d'estuaires et les fleuves, notamment les milieux urbains.

Le nautisme

La Guyane, longtemps tournée vers l'intérieur, commence à s'ouvrir sur la mer et à développer le nautisme, dans une logique sportive locale et touristique. Pratiquées par un petit nombre, les activités comme le Funboard, le kite-surf, la voile et le kayak se développent principalement sur le littoral de l'agglomération de Cayenne, de Kourou et d'Awala Yalimapo.



Cependant on retrouve la pratique des activités nautiques sur les communes fluviales de l'intérieur tel que Maripasoula.

Lieu de rencontres et d'échanges entre culture et tradition, « Les maîtres de la pagaie », course de pirogues traditionnelles, a lieu chaque année en octobre. Outre son aspect sportif, la manifestation permet à l'ensemble des cultures et des populations de la Guyane de s'exprimer.

A Sinnamary, un événementiel phare est organisé annuellement autour de pirogues traditionnelles : Rames Dilo.



Le développement de la croisière

Le tourisme littoral est un secteur important pour le développement économique des Outre-mer, en particulier le secteur de la croisière en progression ces dernières années dans plusieurs régions du monde comprenant des territoires ultramarins.

Certains ports ultramarins ont également un rôle important dans le transport des habitants inter et intra-îles. Enfin, les activités portuaires d'entretien et de réparation navals sont aussi présentes dans de nombreux ports et sont susceptibles d'être dynamisées pour répondre à la demande locale notamment en matière de plaisance.

Avec 16 000 croisiéristes (cf.annexe), on estime que la croisière capte moins de 0.04 % du marché local sachant que 100 000 navires se croisent dans le bassin caribéen. Pour la plupart des compagnies de croisière, les îles du Salut constituent le seul point d'escale possible sur la côte guyanaise à cause du tirant d'eau des paquebots, mais la Compagnie du Ponant qui opère sur de petits bateaux, a mis en place depuis 2010, un débarquement au port de Dégrad Des Cannes.

La Guyane dispose donc de véritables atouts pour développer des activités de tourisme de croisière, de réparation navale ou de pêche. Deux enjeux peuvent être pointés en ce qui concerne le tourisme de croisière : le développement de la croisière basée et l'amélioration de l'articulation entre le quai de débarquement des croisiéristes et les activités proposées dans la ville.

Plusieurs compagnies de croisières fréquentent la Guyane : 26 escales par an qui ne concernent pas encore les côtes de la Guyane, ce qui souligne un enjeu de valorisation de ce potentiel. Les débarquements sont effectués par navettes.

Les escales de croisières représentent également un potentiel pour le développement du tourisme global en Guyane mais dépend de la mise en place d'une offre spécifique pour l'accueil des croisiéristes sur le littoral et à l'aménagement de structures adaptées. Le port de Degrad des Cannes est peu adapté pour l'accueil du trafic de croisière à cause de son faible tirant d'eau. Pour autant, deux compagnies de croisière y ont fait escale en 2014 : le Club Med II et le Ponant.



L'enjeu principal est de promouvoir la croisière basée car elle peut être beaucoup plus intéressante pour l'économie locale. En effet, les touristes concernés peuvent faire précéder leur croisière par un séjour sur le territoire ou la prolonger, ce sont autant de nuitées d'hôtel et de dépenses diverses qui bénéficient aux acteurs locaux du tourisme.

Quand les bateaux de croisière ont de faibles tirants d'eau, de l'ordre de 7 à 8 mètres au lieu des 12 à 15 mètres des porte-conteneurs, ils peuvent accoster plus facilement sur les quais situés près de la ville et leur accueil ne nécessite pas nécessairement des investissements lourds. L'enjeu sera d'améliorer l'articulation entre le quai de débarquement des croisiéristes et les activités proposées dans la ville : commerces, excursions, artisanat, restauration, promotion du territoire pour des voyages ultérieurs, etc.

Des excursions en mer peuvent être effectuées depuis Kourou vers les îles du Salut (débarquement à l'île Royale) et depuis Dégrad des Cannes vers les îlets Rémire (débarquement à l'îlet La Mère).

Malgré les caractéristiques peu favorables du littoral guyanais, la demande est en augmentation.

Tableau 5 : Nombre de croisiéristes dans les GPM ultramarins et dans les autres principaux ports ultramarins

	2011	2012	2013	2014
GPM Guyane	136	417	102	443
GPM Guadeloupe	102 281	158 288	158 356	234 304
GPM Martinique	75 688	195 437	253 838	411 200
Saint Martin	14 826	4 793	5 156	2 002
GPM La Réunion	40 590	27 813	16 326	17 611
Mayotte	1 126	923	1 026	800
Polynésie française	75 209	73 516	91 660	112 496
Nouvelle Calédonie	202 201	231 476	296 282	350 357
Total	512 057	692 663	822 746	1 129 213

Source : UPF

Les bassins maritimes actuellement définis ne prennent pas en compte les territoires ultramarins français. La finalité et l'enjeu de cette étude sont d'objectiver les activités liées à l'économie bleue et d'apporter les réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la part de l'économie bleue dans le PIB de la Guyane ?
- Quels sont la production globale et le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée sociale, économique voire culturelle de ces activités ?
- Existe-t-il une vraie difficulté à trouver du personnel qualifié ?
- Quels sont les enjeux de formation, les emplois directs et indirects liés à ces activités ?

En Guyane, quelles activités marines dans le cadre du développement de l'économie bleue promu par l'Europe et dans le respect d'une économie circulaire respectueuse des enjeux environnementaux peuvent être soutenues : activités de pêche ou de cultures marines, bases logistiques...

Le développement de la croisière justifie l'existence et/ou l'aménagement de deux zones de débarquement : l'une à créer, à Cayenne, sur le site du vieux port proche du centre-ville (ce projet devrait être adossé à une réhabilitation urbaine du quartier Cépérou pour une mise en valeur de la ville historique) et/ou sur le port de Dégrad-des-Cannes. Le second site de débarquement des croisiéristes reste Kourou, au niveau du ponton actuellement existant

mais dont une des contraintes de fonctionnement reste l'évacuation de l'île le jour des lancements de fusée.

A ce jour les îles du Salut reçoivent 70 000 visiteurs par an (dont environ 15000 croisiéristes mais les conditions d'accueil de cette typologie de publics ne sont pas adaptées). Il existe également une navette quotidienne au départ du port de plaisance de Kourou ainsi que trois catamarans et un voilier monocoque qui proposent un tour des îles et un débarquement sur l'île St-Joseph. La visite de l'Îlet La Mère constitue une alternative intéressante à la visite des îles du Salut et une nouvelle occasion d'excursion maritime.

Activités sur place : promenade pour découvrir les paysages, visite du baignade et plage.

Hébergement : l'Auberge de l'Île Royale (54 chambres dont 20 rénovées récemment) et une aire naturelle de camping.

La plaisance

En Guyane, la plaisance contribue encore peu à l'attractivité touristique de la destination même si environ 90 % de la population et des activités se déploient sur une bande littorale d'une largeur de 20 à 25 km. La Guyane ne dispose que d'un seul port maritime, le port de commerce de Dégrad des Cannes situé sur la commune de Rémire-Montjoly. Les autres infrastructures portuaires sont implantées sur les estuaires : port commercial de Kourou-Pariacabo, ports de pêche du Larivot à Cayenne et ports de Sinnamary et d'Iracoubo. Pour la plaisance, la seule Marina est située à Rémire-Montjoly à Dégrad des Cannes.

Un port fluvial est également installé à Saint-Laurent. Cette tête de pont sur le Maroni doit être renforcée et modernisée, car elle est la clé du développement du trafic vers la vallée du Maroni.

Les études réalisées pour le Schéma directeur des ports constituent une synthèse des connaissances et des analyses partagées par les acteurs professionnels et institutionnels. Ces études soulignent la croissance des besoins d'échanges commerciaux pour répondre à la demande locale. Une réflexion stratégique doit être engagée portant sur le rôle futur, les moyens et éventuellement la localisation du port de Saint-Laurent du Maroni.

Les bateaux de plaisance immatriculés, dont la moitié a moins de 5 mètres de long et sont principalement affectés à la plaisance sur les fleuves, les rivières et le proche littoral. Compte tenu de la dynamique du littoral, les équipements portuaires sont en général situés en retrait de celui-ci, dans les estuaires des fleuves.

A ce jour, même s'il existe peu de véritables ports de plaisance spécialisés, on trouve quelques appontements de plaisance à Kourou, à proximité du port de commerce de Dégrad-des-Cannes et dans l'île de Cayenne. Certains projets de marina ou d'aménagements de pontons ont fait l'objet de prescriptions dans le cadre du SAR :

- Le développement du cabotage autour de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent ;
- La création de marinas à Roura, Saint-Laurent et Kourou ;
- La création de Haltes fluviales.

Dans la déclaration finale de la 20e Conférence des régions ultrapériphériques du 6 février 2015 en Guadeloupe, les Régions Ultrapériphériques (RUP) ont rappelé leur adhésion au « Plan Juncker » et aux objectifs de croissance et d'emplois, qui doivent se décliner dans ces

territoires en tenant compte des réalités de l’ultrapériphérie. À ce titre, c’est un dialogue spécifique avec la Commission européenne qui s’engage, pour envisager la déclinaison du plan et son adaptation à leur environnement économique et financier respectif. L’idée pourrait consister, concernant les ports, à proposer un ou plusieurs grands projets dans les régions ultrapériphériques et les PTOM, correspondant à la fois aux besoins de ces régions européennes et territoires et profitables également à l’ensemble de l’Union européenne.

Ces actions ont fait l’objet de préconisations dans le plan d’action du Schéma d’Aménagement Touristique de la Guyane visant ainsi à répondre à la demande croissante de plaisanciers locaux et étrangers ainsi qu’à un public de « tourdumondistes ».

Les règles édictées par les documents d’urbanisme veilleront à minimiser les impacts visuels des constructions et aménagements prévus sur les paysages et milieux environnants.

Les activités nautiques qui tendent à se développer pourraient engendrer de nombreuses activités économiques connexes telles que l’avitaillement, la construction, déconstruction et réparation des bateaux, les services d’assurance, la vente de matériel sportif...

Les plages

Le littoral est également un espace de loisirs, avant tout par la fréquentation des plages, qui souffrent en revanche d’un déficit d’aménagement.

La Guyane est une destination soleil, mais avec une offre de baignade limitée : Les îles n’ont pas une vocation de séjour, les secteurs de plages, en particulier à Cayenne, sont largement des zones résidentielles et de loisirs de proximité ; peu d’hôtels ont valorisé cette fonction si bien qu’aujourd’hui la Guyane ne dispose pas dans ses produits, d’offres de séjours, c’est-à-dire de repos avec offre de baignade, en complément d’une offre écotourisme ou aventure.



Les fleuves et les estuaires, des atouts majeurs pour le tourisme en Guyane

Etant donné la présence des fleuves de la Guyane et leur importance ainsi que la particularité d'un littoral peu stable, les estuaires sont particulièrement importants et abritent les ports. Rappelons les principaux estuaires, d'est en ouest : Oyapock, Approuague, Mahury, Cayenne, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, Maroni.

Les parties rocheuses de la côte, les ouvertures sur le paysage maritime, les accès permettant des embarquements, sont autant d'enjeux à préserver pour la mise en valeur de la mer et du littoral.



Véritables voies de circulation, les fleuves sont aussi des espaces de loisirs pour la population mais également pour les touristes, grâce aux produits proposés par les guides et les hébergeurs. Ils présentent un vrai potentiel de développement touristique, à condition qu'y soient développées des installations pérennes (pontons...) et des systèmes d'avitaillement en carburant et eau potable. Les loisirs de proximité pourraient également être développés, par l'aménagement de bases de loisirs.

Le tourisme fluvial

Le tourisme fluvial que propose la Guyane (et le Suriname) est très particulier. Sa spécificité tient à la nature des cours d'eau qui, bien que navigués en toutes saisons, requièrent des compétences et un équipement adapté.

Les conditions techniques de navigation impliquent la totale dépendance des touristes à l'égard des transporteurs.

Tous les fleuves de Guyane font l'objet de propositions de tourisme fluvial : le Maroni, la Mana, la Sinnamary, le Kourou, l'Iracoubo, l'Approuague, l'Oyapock.

Cependant aujourd'hui, les sites d'intérêt en lien avec la nature manquent d'infrastructures telles que des panneaux d'information, d'abris avec sanitaires, de parkings sécurisés ou encore d'appontement pour l'écotourisme fluvial.

A ces lacunes s'ajoutent les difficultés liées à l'avitaillement en carburant et en eau potable limitant au final les excursions possibles.

Le manque de confort et d'organisation dont souffre le tourisme fluvial ne lui a jamais permis d'atteindre la masse critique nécessaire à son développement durable.

Le réseau des tour-opérateurs proposant des circuits organisés sur les fleuves est, pour sa part, insuffisant.

Ainsi, les visiteurs souhaitant découvrir le territoire intérieur de la Guyane doivent anticiper leur demande, car celle-ci reste soumise à la nécessité pour les opérateurs de constituer des groupes.

- 24 Tour-opérateurs et agences de voyage proposent des séjours et circuits en Guyane. Mais les prestataires guyanais estiment que seuls quelques distributeurs sont réellement actifs.
- La durée des programmes sur les fleuves varie d'une demi-journée à 2 semaines.
- La durée du séjour proposée représente un peu moins de la moitié de la durée du séjour total et aucune offre ne propose exclusivement du tourisme fluvial.
- L'hébergement proposé est essentiellement en carbet collectif et en hamac.



L'offre a tendance à se construire par rapport à l'existence de villages ou de lieux de séjour situés en amont, qui constituent des objectifs pour les randonnées fluviales.

Par ailleurs, 12 guides de la Compagnie des guides ont créé des structures de tourisme dont 6 sont plutôt spécialisés dans le tourisme sur les fleuves et sur les Marais de Kaw. Certains proposent des « packages » souvent centrés autour d'un équipement d'hébergement qui constitue la destination.

Le SAR devrait prendre en compte le développement du cabotage et donc l'aménagement d'installations d'accostage, ainsi que le désenclavement fluvial de certaines parties de l'Île-de-Cayenne (Montsinéry-Tonnégrande, Macouria, Roura...) et l'équipement des communes pour améliorer l'accessibilité des fleuves, notamment pour le Maroni et l'Oyapock. Le désenclavement suppose la reconnaissance du statut des pirogues traditionnelles.

La CCOG a mené une étude pour le développement du tourisme fluvial dans l'Ouest guyanais avec l'assistance d'Atout France. L'étude conclut au potentiel de développement du tourisme sur les fleuves, estuaires et marais de Guyane.

Le Maroni est le fleuve le plus spécifiquement visé par cette étude qui souligne l'absolue nécessité d'appuyer ce produit sur 5 hébergements de niveau 2* répartis le long du fleuve et comprenant chacun un ensemble de 30 « chambres lodges » individuelles avec sanitaires et couchage en lit, ventilées et munies de téléphone et internet.



Le tourisme fluvial manque, pour se structurer :

- D'une offre d'hébergements/points d'étape conviviaux, favorisant la rencontre avec les hôtes et intégrés dans le paysage : lodges, hébergements labellisés ;
- D'un réseau d'offres structuré autour de professionnels dont la compétence est reconnue ;
- D'aménagements indispensables au développement de l'activité des réceptifs : appontements, parkings, avitaillement en carburant, couverture téléphonique, accès à l'eau...

Des projets portés par les communes visent à développer la plaisance fluviale :

- La commune de Rémire-Montjoly prévoit un espace de loisirs dans le cadre de l'éco-quartier Vidal, en rendant le canal navigable.
- La commune de Roura envisage la création d'un espace de loisirs de 3 ou 4 hectares et prévoit la création d'un centre de loisirs sur un secteur de 75 hectares où seraient installés 60 lodges.
- La commune de Montsinéry-Tonnégrande dispose aussi d'un potentiel de plaisance fluviale qu'elle met en valeur dans le cadre de « Guyane, base avancée pour les JO 2106 », offre qui vient en complément de la base nautique existante (opérateurs privés) et des installations communales de type pontons et cales de mise à l'eau sur les centres bourg.
- La commune de Maripasoula envisage la création d'une base de loisirs nautiques.

Mais, cette opération de valorisation du littoral et des fleuves pourraient fragiliser ces milieux souvent sensibles. C'est pourquoi il importe que ces actions visent un développement durable qui concilie harmonieusement les activités humaines et la protection de l'environnement.

L'opération stratégique de Croissance et Tourisme Bleu en Guyane doit permettre notamment :

- De développer l'écotourisme en s'appuyant sur des modes de déplacements doux Mer, Fleuves et Hauts Pays et un usage durable du patrimoine naturel en valorisant et préservant un capital biologique exceptionnel.
- De valoriser les paysages, la culture et les spécificités locales dans un plan de médiation touristique et numérique innovant.
- La montée en gamme des offres et services, la mise en valeur de l'image et la diversification écotouristique dans une organisation qui crée du lien entre les communes, les habitants, en s'appuyant sur les paysages, l'artisanat, la pêche, les savoir-faire, les patrimoines, tout en sensibilisant davantage les habitants et les touristes à la connaissance de la biodiversité guyanaise et aux problématiques de protection environnementale.
- Assurer l'extension, voire l'annualisation des activités économiques liées au tourisme et aux nouveaux services.
- La création d'emplois et la professionnalisation / formation des acteurs dans le respect du principe de la parité entre les hommes et les femmes.
- La promotion de la destination « Guyane » par le label « Destination Bleue Odyssea » avec la Région et les instances partenaires, avec une vision concernant l'accessibilité de la destination, l'écomobilité et l'itinérance « littoral/rural ».
- De dynamiser l'innovation et l'économie du savoir, le transfert des connaissances.
- D'aider les PME et acteurs locaux à accéder aux marchés ciblés et à de nouveaux outils de commercialisation dans une logique de co-branding de destination, de gammes de produits thématiques et une mutualisation de moyens.
- La viabilité écologique des projets en cohérence et coopération avec le Parc National Amazonien, les Réserves Naturelles Nationales, les espaces remarquables du littoral...
- La réalisation d'investissements structurants portés par les acteurs locaux, au service d'un développement territorial en cohérence avec les stratégies régionales.



Elle doit permettre également de repérer les Points d'Intérêt de la destination Guyane et ses thématiques à valoriser dans les itinéraires thématiques et dans des projets d'investissement. Seront étudiées et vérifiées en termes de faisabilité, plusieurs pistes de développement basées sur des études ou réflexions déjà menées :

1. Les fleuves les routes bleues de la forêt amazonienne
2. Les fruits exotiques et les épices
3. La cuisine et la gastronomie locale
4. Les produits de la pêche (crevettes)
5. L'aventure spatiale
6. Les métiers d'art et d'artisanat (bois, dentelle, perles...)
7. Les paysages (forêt tropicale, mangrove, savanes, littoraux et fluviaux...)
8. Les bâtis traditionnels
9. Le patrimoine maritime (pirogues...)
10. Le patrimoine fluvial et maritime (pirogues)
11. Les personnages célèbres, les légendes (Félix Eboué, Dreyfus, Jean Galmot...)
12. L'or
13. Le carnaval et les fêtes traditionnelles...
14. Les cultures noirs-marrons
15. Les cultures amérindiennes
16. La pirogue de l'Afrique à l'Amérique du Sud en passant par la Caraïbe
17. Le Rhum de Guyane



De faciliter l'installation en Guyane des activités de l'offre du Tourisme Bleu : Plaisance – Croisière – Itinéraires – 4 thématiques d'escales (Nautisme ; Culture & Patrimoine ; Nature & Découverte ; Saveurs & Gastronomie) et les 30 activités nautiques, afin qu'elle devienne une Destination Bleue reconnue au niveau international :

1. Aviron
2. Canoë-kayak
3. Canyonisme
4. Chasse sous-marine
5. Barefoot (nu-pied)
6. Bateau-dragon
7. Bodyboard
8. Canoé-kayak
9. Flyboard
10. Hockey-subaquatique
11. Joutes nautiques
12. Kitesurf
13. Kneeboard
14. Motomarine
15. Motonautisme
16. Nage en eau vive ou Hydrospeed
17. Pêche et pêche sportive
18. Planche à voile
19. Plongée Apnée - Plongée sous-marine
20. Rame traditionnelle
21. Rafting
22. Ski nautique
23. skimboard
24. Surf
25. Voile
26. Wakeboard
27. Wakefoil
28. Wakeskate - Wakesurf
29. Water-polo
30. Wave-ski ou wave-ski surfing



De mener une réflexion sur l'accueil des croisières et une structuration pour adapter l'offre

Les principales tendances actuelles du secteur de la croisière qui impactent des stratégies territoriales des collectivités qui souhaitent accueillir les bateaux, sont les suivantes :

- Les réductions en coûts unitaires que représentent les méga-navires ;
- Les paquebots de croisière géants semblent rencontrer beaucoup de succès auprès des clientèles ;
- Comme le montrent les carnets de commande, les paquebots plus petits continuent à être construits mais ont tendance à s'agrandir ;
- Les navires géants remplaceront petit à petit les paquebots de tonnage inférieur construits avant 1990 ;
- La tendance vers des navires de grande dimension est nette dans les commandes et constructions en cours. La moitié de celles-ci concernent en effet des unités d'une longueur égale ou supérieure à 300 mètres qui représenteront 80 % des capacités nouvelles ;
- Structurer les offres pour les bateaux de croisière de petite capacité vers les plus petits ports de Guyane ;
- Organiser et structurer l'itinérance et l'offre à partir des ports d'escale. Et en Guyane l'enjeu porte sur le transport des passagers des bateaux de croisière en mouillage aux îles vers la terre (Kourou et Cayenne).

Les ports français souffrent d'un déficit de capacité d'accueil. Les ports français ont accueilli plus de 1,9 millions de croisiéristes en 2009. Ils jouent un rôle important dans le marché « croisière » de la méditerranée occidentale, principalement en tant qu'escale mais également en tant que tête de ligne (notamment pour Marseille et Nice). La question des capacités d'accueil des ports se posent également en outre-mer et notamment dans les Antilles françaises et tout particulièrement en Guyane.

Une destination « croisière » doit définir un positionnement et une ambition. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les points forts et les points faibles de chaque destination, en prenant en compte les attentes des compagnies, les contraintes du contexte local, les logiques des marchés cibles du bassin dans lequel elle se trouve.

L'encadrement, voire la limitation, de l'activité croisière dans les espaces sensibles peut permettre d'assurer une qualité du produit et de la destination.

Il s'agit aussi pour chaque destination d'identifier sa capacité de charge. Les stratégies croisière s'élaborent à plusieurs échelles :

- A l'échelle locale, du port et de la ville d'accueil, il faut se demander quel positionnement est souhaitable, pour quelles retombées escomptées ;
- A l'échelle des façades ou des bassins de navigation, il faut rechercher les complémentarités et les synergies et identifier les opportunités, notamment en Outre-mer où certaines destinations françaises isolées ont sans doute des cartes à jouer avec leurs voisins étrangers ;
- A l'échelle nationale, il faut s'interroger sur l'éventuel regroupement de destinations locales, réfléchir à la mise en place d'outils d'évaluation, mettre en évidence les bonnes pratiques recensées sur le terrain pour les diffuser ailleurs, améliorer l'image de la destination croisière et réfléchir aux moyens d'en faire la promotion collective.

Le Cluster Croissance et Tourisme Bleu by Odyssea vise un regroupement des destinations locales à l'échelle de la « Destination France » qui compte des centaines de ports dans les cinq bassins maritimes : Atlantique, Pacifique, Indien, Méditerranée et Caraïbes, un pôle qui présenterait l'intérêt de favoriser le développement.

En termes d'objectif opérationnel, la Guyane avec le GEC Odyssea et la FFPP pourraient se fixer comme objectif de tracer le profil des bateaux de croisières susceptibles de faire escale sur la destination notamment en fonction des capacités de charge et de qualité de service ; de faire des propositions en vue d'améliorer la qualité de l'offre en la matière, en examinant notamment la question du potentiel et en élargissant la réflexion au label Qualité Tourisme.

D'engager des investissements structurants pour garantir une meilleure attractivité et compétitivité des Destinations Bleues comme la Guyane, dans le respect de son modèle de développement durable. Ceci se caractérise par :

- Une Approche Territoriale Intégrée : identification des priorités d'interventions organisées sur plusieurs thématiques complémentaires, pluri-partenariales, déclinées en plan d'actions pluriannuel, qui pourront solliciter différents fonds publics et apporter des réponses complémentaires aux objectifs du territoire dans un souci de conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles du territoire.
- L'intégration des projets dans la nouvelle organisation territoriale de la République inscrite dans la loi NOTRe. Avec la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » qui devient une compétence obligatoire des EPCI en lieu et place des communes membres au 1er janvier 2017.
- La définition du projet de territoire durable et la prise en compte de la participation de la population et des acteurs du territoire ; l'organisation du pilotage (de la décision à la mise en œuvre) à travers une gouvernance identifiée ; la transversalité des approches ; l'évaluation partagée du projet ; une stratégie d'amélioration continue, d'aménager, construire et produire de manière responsable.
- Un plan d'actions pluriannuel : une déclinaison d'opérations, dont chaque avant-projet est abouti (au moins pour les 2 premières années de programmation 2016/2017), des maîtres d'ouvrage identifiés, des plans de financement estimatifs identifiant les co-financiers, un rétroplanning de réalisation homogène sur l'ensemble de la période de programmation.

Les 6 grands axes de développement

Axe 1. Investir dans des solutions innovantes et éco-compatibles concernant l'aménagement des destinations portuaires en lien avec leur collectivité régionale.

La plaisance et le nautisme sont identifiés comme des filières majeures en France et en Europe mais à adapter. La valorisation touristique de la plaisance et du nautisme s'inscrit comme l'une des volontés fortes des régions, des pays et de l'Europe. **La plaisance est une activité touristique à forte contribution, puisque les dépenses des plaisanciers en escale sont évaluées à environ 150 euros par bateau et par jour (contre une dépense moyenne évaluée à 70 € par personne et par jour en Guyane).**

L'aménagement des villes-ports pour qualifier des offres touristiques d'excellence renforce l'attractivité des territoires. Cette nouvelle ambition des ports pour le tourisme vise la montée en gamme de l'offre, la professionnalisation des acteurs, le changement d'image et la promotion des destinations régionales. Elle vise également la diversification de l'économie touristique par un travail plus transversal sur les filières.

En revanche, certains problèmes sont relevés, notamment en Guyane, comme l'absence d'infrastructures, le vieillissement des infrastructures existantes, les carences en termes d'accueil touristique, le manque de qualité de certains commerces aux abords des ports ou encore la faiblesse des équipements écologiques ou le manque de synergies entre les ports, les villes et leur hinterland.

Un projet de destination portuaire d'excellence avec des investissements qui permettent aux ports d'offrir aux plaisanciers, aux habitants et touristes de meilleurs services, qui facilitent une meilleure connaissance des offres et des services dans une recherche de protection de l'environnement, est une priorité. **Des solutions innovantes et éco-compatibles sont les principaux enjeux de développement « Odyssea 2014-2020 ». Des projets d'extension ou de requalification qui devront répondre à :**

- Une demande sans cesse renouvelée de besoins de modernisation, de différenciation des conditions d'accueil pour développer et soutenir la filière nautique, renforcer l'attractivité du port au bénéfice de la station, de la collectivité et de son territoire d'influence.
- Une approche quantitative à visée économique, qui ne doit pourtant pas faire oublier la volonté de positionner les ports dans un sens plus qualitatif pour répondre aux attentes des plaisanciers et déjouer les effets de masse. Il s'agit de proposer une offre de services et des espaces portuaires à forte typicité, capable de nourrir des sentiments d'appartenance, d'art de vivre et de qualité de vie pour les populations locales.
- Un soutien à toutes formes d'animations événementielles des 4 saisons (régates, défis sportifs, fêtes, célébrations, salons, circuits de découvertes, gastronomie, bien-être...) et de formation aux pratiques de la mer sous toutes ses formes (voile, plongée, pêche...), grâce à une politique nautique fédératrice (moniteurs, professionnels, associations...) permettant l'apprentissage et le perfectionnement aux métiers et loisirs de la mer et du nautisme.

- Une préservation du milieu par de nombreuses actions de sensibilisation et de formation à l'environnement. Respect de la Démarche « Ports Propres », campagnes d'éco-gestes d'éducation à la protection de l'environnement, etc. La valorisation de l'espace maritime et sous-marin et la transmission des connaissances en matière maritime et fluviale.
- L'investissement dans des flottes collectives de bateaux permettant un meilleur accès à la pratique des populations, des touristes... notamment en Guyane où la flotte de bateaux immatriculés reste faible.

Investir dans les nouveaux comptoirs culturels des voies bleues : aménagement des capitaineries en des lieux d'accueil, d'information, plus attractifs, culturels, de promotion et d'organisation des offres et services qualifiés.

Les ports sont en pleine mutation. La demande des usagers a considérablement évolué ces dernières années et les ports de plaisance et haltes fluviales ne sont plus considérés aujourd'hui comme de simples parkings à bateaux. Le port Odyssea ne peut se contenter de satisfaire uniquement cette fonctionnalité. Il doit se concevoir comme exemplaire d'un point de vue d'accueil, de services et en termes de protection de l'environnement.

L'objectif est de faire de la capitainerie « le pôle structurant d'accueil des voies bleues navigables », en partenariat avec l'office de tourisme : de véritables comptoirs culturels d'accueil, en référence aux anciens comptoirs grecs et romains installés dans les capitaineries, permettant d'offrir une qualité de services originale aux plaisanciers à l'année, en escale et aux clientèles terrestres.

Le modèle Odyssea conduit à développer des équipements, de nouveaux accueils et services et un réseau structurant d'information. L'accroissement des capacités d'accueil dans les ports (le modèle Odyssea incite au cabotage par la découverte de ses escales et libère des places au port) et le développement de nouveaux services liés au tourisme et à l'environnement, entraînent la création d'emplois directs et indirects. Ces aménagements visent à donner aux habitants, touristes et plaisanciers des outils de lecture et d'interprétation des paysages et du patrimoine, transformant ainsi, avec les ressources numériques, chaque Capitainerie en **Comptoir Culturel d'Information**.

Le Comptoir Culturel des voies bleues navigables est aussi un lieu d'expression artistique et culturel où des totems valorisent l'itinéraire culturel du territoire. Chaque totem dit « intelligent » (intégration de TIC) va valoriser les balades, les itinéraires où le paysage culturel raconte l'histoire de la destination. La communication de sensibilisation à l'écologie et à la protection de l'environnement est une communication que l'on retrouve sur ces espaces d'information et de médiation.

L'utilisation de supports de promotion et d'interprétation innovants permet de mettre en œuvre des services à plus grande valeur ajoutée et de proposer aux visiteurs des activités sur les quatre saisons. Ces actions augmentent ainsi l'activité économique et, par conséquent, la création d'emplois de qualité.

Axe 2. Investir dans la mise en réseau et la promotion d'offres « Ecotourisme bleu », organisées et structurées autour des voies bleues navigables et vertes au fil de l'eau, leur valorisation culturelle et leur médiation numérique le long d'un grand « itinéraire culturel Mer et Terre ».

Penser le littoral comme une destination favorable aux itinérances et à la diversification de l'offre touristique

Les stations littorales ont, pour un grand nombre d'entre elles, intégrées la forte demande en matière de circulations douces, en opérant des réaménagements de leur front de mer, en créant des itinéraires cyclables ou en les interfaçant avec les grands itinéraires européens en émergence, en complétant le sentier du littoral ou en faisant évoluer la place de la voiture, ce qui les a sensiblement transformées.

Le littoral se prête tout particulièrement à la balade, dans les espaces naturels, sur la plage, en ville (front de mer), à pied ou à vélo. Le développement des circulations douces et la remise en cause de la place de la voiture constitue un vrai mouvement de fond, à l'échelle métropolitaine et européenne. On peut également souligner le rôle de la contemplation du littoral, de la vague, des couchers de soleil dans l'émotion touristique.

Dans un contexte de diversification des pratiques touristiques, il convient de penser à la problématique de la qualité des services offerts sur les itinéraires et des points d'intérêt pour stimuler la consommation touristique. Dans ce cadre, les espaces publics jouent naturellement un rôle essentiel et se placent comme de nouveaux espaces à créer et à réaménager pour les stations soucieuses de s'adapter aux exigences croissantes de leurs clientèles. Les destinations littorales sont désormais confrontées à une nécessité de requalifier et de réaménager leurs espaces, naturels et publics, parfois démodés ou obsolètes.

Par ailleurs, les communes se sont attachées à valoriser toute une gamme d'offres complémentaires à l'offre d'hébergement, notamment celles qui sont en phase avec l'identité maritime, comme les ports, les bateaux anciens, les courses, les chantiers navals. Elles s'attachent à valoriser et à préserver leur architecture balnéaire typique, elles proposent des accès ou des outils d'interprétation pour les touristes, etc.

Aux côtés des collectivités locales, les opérateurs privés (centres de thalassothérapie et hébergeurs) ont fait évoluer et ont contribué à la diffusion d'une offre de bien-être, en phase avec les attentes de la demande, avec le nouveau standing des offres d'hébergement marchand mais également des valeurs traditionnelles du bord de mer, contribuant à faciliter des accueils en toute saison.

La promotion de l'itinérance sur les espaces littoraux peut également passer par le développement du tourisme industriel : organiser des visites pour les plaisanciers de l'arrière-pays, par exemple de l'usine historique de la parfumerie Fragonard à Grasse pour les touristes en séjour sur la côte d'Azur, d'une distillerie de rhum en Guyane, peut contribuer à créer des parcours touristiques dynamiques, mêlant découverte des paysages, de l'arrière-pays, du patrimoine industriel et artisanal.

Enfin, la gastronomie et les produits locaux constituent en particulier un axe aujourd'hui relativement peu investi dans les destinations littorales au sens large alors que le littoral dispose sur ce champ, d'atouts avérés. Ce thème pourra également être évoqué, en lien avec le développement des itinérances et la diversification de l'offre.

Dans cet axe, il s'agira de proposer un plan d'actions opérationnelles pour redynamiser l'offre touristique sur le littoral, en lien avec les itinérances, l'intermodalité et la diversification des pratiques.

Dans le modèle Odyssea Tourisme Bleu, tous les ports sont connectés en réseau exemplaire par leur itinéraire régional, dont l'ensemble concrétise le grand itinéraire Mer & Terre Odysseus, avec un travail sur les imaginaires touristiques et culturels liés aux voyages d'Ulysse et le lien civilisationnel de la ville-port et son arrière-pays.

La mise en réseau des destinations portuaires sur les chemins de l'Histoire maritime et fluviale, constitue un grand thème des itinéraires culturels dans l'éthique et label du Conseil de l'Europe.

Odyssea a pour ambition de mettre en œuvre la numérisation amplifiée des fonds culturels européens de l'itinéraire culturel Odysseus. Cette opération de grande ampleur doit contribuer à la préservation, à la valorisation d'un patrimoine commun, à la transmission aux jeunes générations et aura une portée économique en accompagnant la mutation touristique vers un tourisme plus qualitatif et ouvert sur un meilleur accès à la connaissance et le dialogue interculturel.

La Guyane, terre de rencontre et de métissage, pourra devenir un point d'escale sur la route de la grande Caraïbe sur le thème des migrations, de l'esclavage...

Axe 3. Investir dans le Label Qualité des Ports et Destinations portuaires d'Excellence, visant à développer la qualité de l'accueil, une montée en gamme des offres et des services et une meilleure accessibilité pour tous.

Dans le cadre de la Commission nationale Odyssea, la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) a lancé, en décembre 2013, la Commission « Label Qualité des Ports et des Destinations portuaires d'excellence ». Elle a pour partenaires des institutions du Tourisme, de l'Environnement, la Culture telles que la Direction Générale des Entreprises (placée sous l'autorité du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, en charge du Tourisme) ou encore Atout France.

La DGE est également associée au Concours national pour des projets de ports de plaisance exemplaires, consciente que les ports de plaisance sont au cœur du développement économique et social des territoires comme le souligne le rapport présenté lors des Assises de la mer en juillet 2013.

Le label Qualité des Ports et des Destinations portuaires d'excellence vise à développer la qualité de l'accueil, une montée en gamme des offres et des services, une prise en compte des enjeux environnementaux et une meilleure accessibilité pour tous.

Il s'agira pour la Destination Bleue Guyane d'examiner la démarche « qualité » au regard des projets d'aménagements en cours. En effet, la qualité de l'offre au sein des ports de plaisance tient une place essentielle dans la stratégie nationale du tourisme, qui vise le développement de la consommation touristique. Le plan d'actions pour le tourisme doit à cet égard comporter un volet concernant le développement de la location de navires de plaisance avec équipage. Par conséquent, un travail de réflexion sera mené avec les porteurs de projets en cours visant le développement de la plaisance locative avec équipage, qui permettrait de toucher de nouvelles clientèles touristiques, moins aisées, de développer le tourisme domestique et affinitaire, ce qui en Guyane représente un marché à fort potentiel de développement.

Axe 4. Investir dans l'itinérance autour de la symbiose ville - port de plaisance - hinterland, le long d'un grand itinéraire Mer & Terre, grâce au concept innovant d'Eco-gare Odyssea Protect et d'écomobilité.

La mobilité qui permet d'accéder aux offres qualifiées s'avère centrale. L'ensemble des acteurs du tourisme engagés dans Odyssea, s'accordent à dire que les modes de découverte douce sont ceux qu'il faut privilégier et développer. Il est demandé dans les différents ports de mettre à disposition des agents d'accueil et des agents portuaires des moyens de déplacement doux (voiture électrique, gyropode, vélo, vélo électrique...) pour accueillir, ainsi que pour effectuer les différents travaux d'entretien du port de plaisance.

En parallèle à cette mobilité douce des agents portuaires, les cités portuaires devront mettre à disposition des clientèles, des moyens de déplacements doux dans le concept d'Eco-gare Odyssea Protect. C'est un investissement, un service qui est offert aux populations locales, aux plaisanciers mais aussi aux clientèles touristiques. Elle propose un parc non polluant : vélos, vélos électriques, gyropodes, voitures électriques, navettes, bateaux...

Faciliter les mobilités pour enrichir l'expérience touristique

Le modèle d'Eco-gare Odyssea Protect est un moyen de découvrir la ville-port, l'Itinéraire Mer & Terre Odyssea avec l'aide d'innovations multimédia : guide papier avec puce et QRCode, Smartphone, tablette numérique, GPS...

Il répond à l'arrivée de nouveaux acteurs liés à de nouvelles pratiques et attentes. En effet, les touristes expriment aujourd'hui leur envie de « vivre une expérience » à travers leur séjour à destination (découverte du patrimoine mais aussi des habitants et leur mode de vie, vivre des expériences nouvelles, en dehors des visites standardisées...). Le transport est ainsi amené à dépasser sa dimension fonctionnelle pour devenir le vecteur d'une expérience touristique innovante et attractive.

Pour la Destination Bleue Guyane, il sera opportun de prendre en compte les paramètres liés aux difficultés de transport dans certains points du territoire. Cependant, la géographie de la zone littorale et de son arrière-pays immédiat peut servir de base à une réflexion sur l'implantation de plateformes multimodales de circulation douce, des Eco-gares Odyssea Protect dotées de navettes maritimes et fluviales, voitures électriques, vélo... Le développement des technologies de l'information et de la communication, inscrit comme un des objectifs prioritaires dans le SAR de la Guyane et le SRDTL, doit faciliter l'intégration de solutions média de visite.

Axe 5. Investir dans le développement durable autour d'un nouveau modèle d'économie plus solidaire, plus éthique, plus respectueux de l'environnement et des cultures locales, structuré autour d'un « cluster économique d'acteurs des voies bleues et vertes », d'une coopération territoriale et d'une mise en réseau exemplaire en France et en Europe.

Le caractère « unique » de la ville-port Odyssea, « Escale patrimoine phare » d'un grand itinéraire culturel européen d'échange et de découverte, confère à l'ensemble des territoires concernés, une plus grande visibilité et une attractivité génératrice de développement et de retombées économiques fortes, notamment en termes de recettes et d'emplois.

Le label Odyssea Croissance et Tourisme Bleu prône :

- **Un développement économique, plus solidaire**, notamment grâce à une gouvernance territoriale innovante avec les filières et acteurs territoriaux de la Mer – du Port – et des territoires ruraux.
- **La création et la structuration d'activités économiques favorisant l'utilisation des ressources du territoire**, en articulation avec d'autres opérations de développement touristique ou productif du territoire en termes d'hébergement, d'activités de pleine nature, de circuits courts...

La Guyane dispose aujourd'hui de 1605 chambres et 3234 lits. S'ajoutent à ce chiffre 48 carbets qui offrent 523 places en hamacs, principalement dans les hébergements les plus isolés. La branche « hébergement et restauration » représente 1 % de la valeur ajoutée totale en Guyane d'après les derniers comptes définitifs de l'Insee (2010). Elle emploie 5 % des effectifs salariés en 2014 et contribue à hauteur de 8 % aux créations nettes d'entreprises. Elle rassemble en 2014, 7 % du total des établissements guyanais. Les 10 sites touristiques majeurs de la Guyane totalisent près de 200 000 entrées.

Les équipements existants (Diagnostic territorial /SRDTL / Chiffres 2012)

Equipements de visite

- Le zoo de Guyane (Macouria-Montsinéry) : 45 000 visiteurs
- Le musée de l'Espace ouvert par le CNES en 1994 et réalisant environ 20 000 visites par an
- Le musée des îles du Salut
- Le musée des cultures guyanaises (Cayenne) : 7 000 entrées
- L'écomusée de Régina, consacré à l'agriculture et à la vie en Guyane du 18ème siècle jusqu'au 20ème siècle : 6 000 entrées

Equipements sportifs et de loisirs

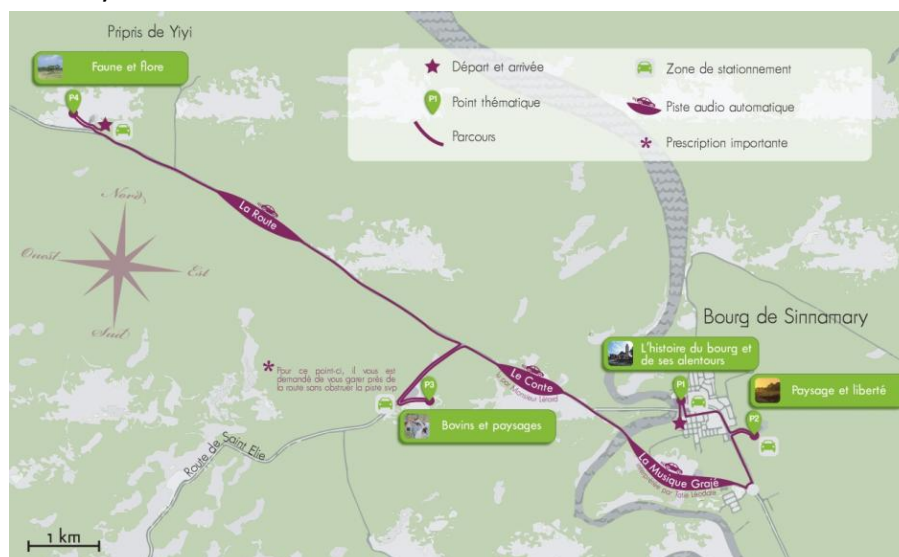
- Centre aquatique de Matoury
- Palais régional omnisports
- 2 golfs de 18 et 9 trous (Golf de l'Anse et Golf des 3 collines à Kourou)
- Le « Break club » à Rémire-Montjoly : sauna, piscine, musculation, 4 courts de tennis couverts, 3 salles de squash, un mini-golf, un bowling...
- 2 aéroclubs (Cayenne et Kourou)

Quant aux circuits de pleine nature, ils combinent le plus souvent activités sur le fleuve et découverte de la forêt et se pratiquent le plus souvent accompagnés d'un guide. Ces séjours enregistrent 55 000 clients. L'offre individuelle en termes de circuits de balades ou grande randonnée est encore peu fournie en Guyane alors que la région est une des plus attractives pour la richesse de sa biodiversité.

Le Parc Amazonien de Guyane a créé une application pour valoriser l'offre en randonnée autour de Saul, à laquelle viendront s'ajouter le sentier de la Source sur la commune de Papaïchton et les itinéraires de découverte mis en place par l'Office de Tourisme de Maripasoula.

On recense environ une vingtaine de sentiers de petite et grande randonnée en Guyane dont les temps de parcours varient de 1h00 à 2 jours.

Un parcours sonore ponctué de « points de lecture du paysage » pour l'histoire des savanes et de leurs habitants a été récemment mis en place autour de la commune de Sinnamary, financé dans le cadre du programme **Life +** qui a pour objectif d'améliorer la connaissance des savanes de Guyane.



Dans le cadre du projet Odyssea, il sera opportun, de proposer une mise en réseau des offres existantes sur le territoire, dans les thématiques Culture, Nature, en particulier autour du concept de valorisation des Voies Bleues et Voies Vertes au fil de l'eau. Le littoral et les fleuves restent pour la Guyane les points de départ de toute itinérance et les lieux de séjour quasi incontournables. La création d'un guide des Voies Bleues et Vertes de Guyane By Odyssea permettrait de faciliter l'accessibilité de l'ensemble d'une offre qualifiée et porteuse de valeur ajoutée sociale et économique pour le territoire.

La valorisation économique de toute la filière nautique par la structuration de la plaisance et la mise en place de synergies et de partenariats avec les filières pour une meilleure efficacité économique dans les 3 autres thématiques de l'itinéraire Odyssea : Culture & Patrimoine ; Gastronomie & Saveurs ; Nature et Découverte.

Les activités nautiques doivent s'adapter de plus en plus à la demande touristique et à ses exigences de mise en marché, dans un contexte d'apparition de nouvelles pratiques.

Mise à l'honneur des savoir-faire locaux, des productions locales, de l'artisanat, de la pêche...

Le modèle Odyssea conçoit son déploiement sous la forme d'une démarche de développement local porté par les acteurs locaux. Le bilan tiré des expériences montre l'importance du dialogue entre les acteurs du territoire et les professionnels locaux qui se concrétise à travers des projets permettant de faire le lien entre la terre et la mer.

Par exemple, un défi majeur à relever : le maintien d'une activité économique à forte identité, à savoir la pêche.

La pêche représente le premier poste d'exportations du secteur primaire de la Guyane.

Trois types de pêche sont à distinguer. La pêche côtière concerne principalement les poissons blancs dont l'acoupa et le machoïran. La pêche au large couvre les deux autres types de pêches consacrées à la crevette et au vivaneau, principales ressources exportées.

Le secteur reste touché par l'obsolescence des navires, la fragilité du tissu entrepreneurial et le désintérêt de la main d'œuvre pour la profession.

Le plateau continental guyanais (la zone économique exclusive de la Guyane comporte 40 000 km² de plateau continental) s'avère être l'une des zones parmi les plus poissonneuses au monde. La pêche industrielle tournée vers une crevette à la ressource fluctuante exporte vers l'Europe. La pêche artisanale exporte les vivaneaux et les poissons blancs vers les Antilles.

Cette activité doit être soutenue notamment en améliorant les ports de pêche, en aidant à la formation des jeunes, en protégeant les professionnels contre les incursions des pêcheurs du Brésil et du Suriname, et enfin en aidant à la structuration de filières professionnelles à la hauteur de la richesse des ressources halieutiques. Par ailleurs, il existe en Guyane à la fois une demande du marché local, des savoir-faire et une tradition concernant quelques espèces, ainsi que plusieurs installations en place pour la production aquacole. Actuellement, on recense trois fermes aquacoles : deux exploitations privées sont installées sur la Comté, à Cacao, une station expérimentale gérée par la Chambre d'agriculture est

installée sur le fleuve Kourou. Il existe également quelques petits bassins pour une production destinée à un marché de proximité.

Actions stratégiques prônées par Odyssea Croissance et Tourisme Bleu : l'amélioration de l'organisation du marché des produits de la pêche :

- **Vente directe et promotion des circuits courts - Exemple : les étals de pêcheurs, des espaces aménagés sur le port, le partenariat avec les restaurateurs sur des plats autour des pêches locales...**
- **Le E-commerce : distribution des offres et produits en ligne.**
- **Le Pescatourisme :**
 - **Routes touristiques sur le thème de la pêche,**
 - **Promenade en mer autour de la découverte des métiers de la pêche,**
 - **Écomusée et muséographie.**

Dans le cadre du SAR, on peut relever quelques projets déjà ciblés à savoir :

- L'aménagement du port de pêche du Larivot ;
- La modernisation des ports de pêche artisanale du Vieux Port à Cayenne, d'Iracoubo, de Kourou, de Sinnamary et de Saint-Georges ;
- La création d'un port de pêche artisanale à Mana ;
- La création d'un « village des pêcheurs » sur la commune de Rémire-Montjoly (qui pourrait notamment permettre le transfert de l'activité résiduelle de pêche de Dégrad des Cannes) ;
- Le développement de zones d'activités économiques associées aux ports du Larivot, de Dégrad des Cannes et de Saint-Laurent.

Développer des offres attractives écotourisme : les balades nautiques autour du port Odyssea à échelles locale, régionale et européenne.

« **Les balades nautiques autour des ports et haltes fluviales** » sont des sorties sur différents supports nautiques « doux », qui mettent en avant l'éco-découverte ludique, environnementale, patrimoniale, gastronomique des sites portuaires, fluviaux, littoraux, lacustres.

Une médiation numérique et de guidage valorise le thème culturel et touristique de la balade et permet de garantir l'attractivité et l'innovation de cette offre.

La cible : Les balades nautiques sont ouvertes aux touristes, plaisanciers à l'année, plaisanciers en escale, habitants et tous les publics, même débutants, des cités portuaires.

Une application numérique est développée sous forme de SIG avec tracé numérique (GPS) pour guider et raconter les balades (audio - vidéo-guide) et géolocaliser les différents points d'intérêt touristique, environnemental et culturel de chaque balade.

Ces balades sont aussi l'occasion de mettre en valeur le Bateau d'Intérêt Patrimonial dans le concept Odyssea pour une valorisation des patrimoines maritimes et fluviaux. Il en est de même avec la valorisation de la culture de la pêche artisanale.

Cette action pour le projet Odyssea Guyane pourrait s'appuyer sur les projets programmés en particulier à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni, en développant autour des moyens de déplacement par voie d'eau (exemple : navettes maritimes vers les îles du

Salut), des solutions de guidage et de médiation adaptées au territoire et à la découverte de sa dimension culturelle, paysagère, historique, patrimoniale, exceptionnelle...

Axe 6. Investir dans la formation des acteurs économiques engagés et l'insertion économique des personnes en recherche d'emploi

Le volet social du modèle Odyssea met en avant la responsabilité sociale des entreprises et l'emploi-formation. La priorité donnée à ce projet global de territoire s'entend en termes de création et de maintien d'emplois, par la diversité des publics-cibles du projet, l'amélioration de la périodicité d'ouverture via une offre des 4 saisons, le dialogue intergénérationnel, et l'égalité Hommes-Femmes.

On évalue à près de 3 000 le nombre d'emplois directement liés au tourisme en Guyane. On peut estimer à **6 000** le nombre d'emplois directs et induits globalement générés par le tourisme en Guyane soit 9 % de l'emploi total.

Les formations qui sont au cœur des métiers du nautisme en Guyane

- Ecole Maritime de Guyane : Certificat d'Initiation Nautique, Capitaine 200, Certificat Restreint d'Opérateur, Module Pêche, Module 5 Voile, Médical II, Certificat Qualification Professionnelle Moniteur Voile.

Les formations qui sont au cœur des métiers du tourisme en Guyane

- Le BTS Animation et Gestion Touristique Locale (AGTL) avec ses 9 premiers diplômés en 2011, transformé en 2012 en une formation plus polyvalente, regroupant les deux anciennes mentions du BTS tourisme : « AGTL » et « vente et production touristique » ;
- Le CAP Agent de développement des activités locales option Tourisme Guyane ;
- La Région a mis en place une formation d'Agent de loisirs, dans le cadre du plan de formation des jeunes ;
- Il existe un projet de formation ambitieux aux métiers du guidage, avec la création de 3 CQP accessibles par la VAE ;
- Le Régiment du Service Militaire Adapté propose une formation d'Aide guide accompagnateur en milieu guyanais.

Les formations liées aux fonctions « supports »

Certaines fonctions essentielles pour accompagner le développement touristique, ne font pas l'objet de formations en Guyane : métiers du transport touristique de personnes, de la valorisation des patrimoines naturels et culturels, de l'encadrement des sports de pleine nature.

Les formations qualifiantes, et mises à niveau :

- Pôle-Emploi accompagne environ 650 parcours individuels et collectifs de formation par an, afin d'adapter les compétences des candidats et de répondre à des attentes précises des entreprises ;
- La CCIG accompagne les créateurs d'entreprises et propose des formations qui concernent l'hygiène alimentaire, les langues et les transports.

Avec un taux de chômage de 22 % et 26,5 % des ménages qui vivent avec moins de 500 euros par mois (source INSEE), la Guyane connaît des difficultés sociales qui représentent un défi économique face auquel le tourisme doit prendre toute sa place.

- Les métiers du guidage représentent un enjeu majeur pour l'écotourisme guyanais et nécessitent d'être soutenus fortement par une politique de formation spécifique. Une école d'application hôtelière ou des métiers du tourisme, répondrait à de nombreux enjeux et problématiques. Si le projet apparaît comme faisable, il devra prendre toute sa place dans le plan des formations. La formation continue des prestataires est un rouage important (dans un contexte où la majorité sont « autodidactes ») pour le développement d'une offre touristique guyanaise de qualité.
- La formation des agents de développement touristique des territoires et des agents d'accompagnement des porteurs de projet privés est à étudier de près dans une phase de développement et structuration de l'offre touristique guyanaise.

Dans le cadre du programme Odyssea Guyane, il serait opportun d'accompagner le développement de formations autour des métiers du nautisme, de la plaisance (accueil, services aux plaisanciers, boscos...), des activités de pleine nature et de la création d'offres et produits touristiques qualifiés.



VI – PLAN GLOBAL DE DESTINATION DU TOURISME BLEU BY ODYSSEA

L'objectif est de créer, sur l'ensemble de la destination Guyane, des offres et équipements complémentaires permettant les pratiques du Tourisme bleu – Croisière - Plaisance – Voiles et ses 30 activités nautiques – Pescatourisme – Itinéraires bleus et verts... dans une recherche de cohérence et de complémentarité des pratiques au niveau de l'ensemble du territoire de la Guyane.



1^{ERE} PHASE : les 8 zones de projets pilotes identifiés 2016 / 2020 : SAINT-LAURENT DU MARONI - CAYENNE - KOUROU - SINNAMARY - RÉMIRE-MONTJOLY - ROURA - MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE - LES ILES DU SALUT.



CONTEXTE

La Ville de Saint-Laurent du Maroni a décidé de mettre en place une stratégie de développement économique en se tournant plus qu'elle ne l'est actuellement vers le fleuve et la mer. Dans ce cadre-là, elle s'est lancée dans un programme d'aménagement des berges du fleuve Maroni.

Saint-Laurent du Maroni est la véritable porte d'entrée du fleuve Maroni. Des produits touristiques existants valorisant le patrimoine naturel et culturel caractéristiques de la Vallée du Maroni (Amérindiens, Créoles, Bushi-Nengue, vestiges du baigne...) sont déjà existants.

La ville de Saint-Laurent du Maroni possède actuellement un mouillage extrêmement bien positionné. Ce dernier est situé au cœur de la ville permettant ainsi une facilité d'accessibilité aux offres, aux commerces et aux services de la ville.

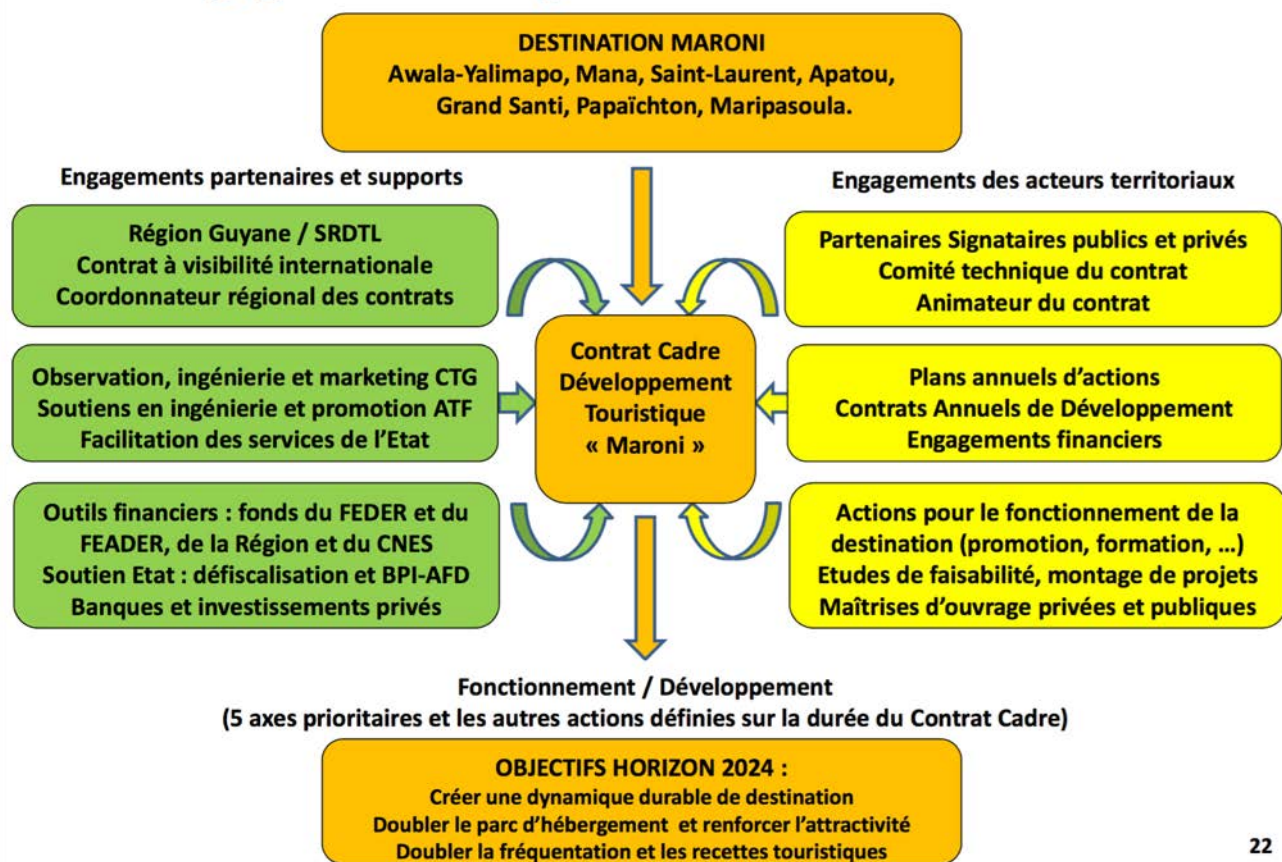
Située à quelques minutes du pays voisin, le Suriname (5 minutes en pirogue), la ville de Saint-Laurent du Maroni est un lieu stratégique en termes de développement économique pour la Guyane.

Cette destination bénéficie d'une connexion terrestre vers les autres centres urbains de la Guyane et vers les communes intérieures (National 1 et la route d'Apatou, le CD9 vers Mana). Une connexion aérienne est aussi possible vers la capitale Cayenne et le Haut-Maroni.

Sur la route Europe - Amérique du Nord - Caraïbes, vers l'Amérique du Sud (Brésil), le port de est la dernière destination proposant des standards et des normes européennes (eau potable, hôpital...).

La Ville de Saint-Laurent du Maroni est ville d'Art et d'Histoire.

Engagements et objectifs du Contrat « Maroni »



22

Contrat Cadre de Développement Touristique Octobre 2015

La zone cible du projet pilote bénéficie déjà :

- D'une plage aménagée,
- D'un office de tourisme,
- D'un port de plaisance,
- D'une association assurant l'animation de la zone de plaisance (les Amis du Rallye Néréides),
- D'un club de voile adhérent à la FFVoile,
- D'une piscine,
- D'une place des fêtes,
- D'une aire de promenade,
- Du Camp de la transportation
- ...

Les structures sont implantées dans le bâtiment de l'office du tourisme à proximité immédiate du fleuve. L'office de tourisme de Saint-Laurent du Maroni possède des moyens de mobilité douce (vélos et Segway).

Elles offrent des services payant aux plaisanciers.

L'association « Les Amis du Rallye Néréides » organise, depuis 2013, le Nereid's Rallye, entre Trinidad & Tobago, dans la Caraïbe, le Guyana et Saint-Laurent du Maroni en 30 jours, au mois de septembre.

A l'arrivée, la mairie de Saint-Laurent du Maroni et l'association organisent une semaine de festivités autour du nautisme avec des délégations internationales (Suriname, Guyana) : le village nautique.



PORTEURS DU PROJET

1. M. Davide MATELICANI, société Marina-Saint-Laurent du Maroni.
2. L'association les Amis du Rallye Néréides.
3. La mairie.
4. La Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG).

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le projet global comprend 6 grands axes :

1. Une zone de plaisance (la société Marina-Saint-Laurent du Maroni)
2. L'animation de la zone de plaisance et l'organisation d'événementiels autour du nautisme (l'association les Amis du Rallye Néréides et office de tourisme)
3. Les navettes fluviales de transport passagers et touristes de Saint-Jean à l'office de tourisme en passant par le village Amérindiens d'Espérance (Mairie)
4. Aménagement d'une zone technique avec carénage.
5. Extension et développement du port de l'ouest pour faire face à l'accroissement des besoins de la zone.
6. Développement d'une zone industrielle avec accès au fleuve Maroni (zone Crique Margot).

En détail, la zone de plaisance (la société Marina-Saint-Laurent du Maroni) :

- Un port de plaisance composé de 20 bouées d'amarrage géré selon une AOT obtenue en 2015 pour 6 ans,
- Création d'un ponton supplémentaire pour 30 bateaux,
- Création d'un club house (restaurant-bar) à proximité du ponton dans le prolongement du bâtiment de l'office,
- Création d'une zone de carénage de 80 tonnes à destination internationale (pas de marina au Guyana et au Suriname),
- Création d'un port à sec de 100 bateaux,
- Réalisation d'un chantier école en partenariat avec le lycée de Mana sur les métiers (une formation « Réparateur de voiles » a déjà été initiée).

Les collectivités souhaitent apporter une réponse aux besoins en formations professionnelles inhérents à ces projets : travail des matériaux composites, fibres, moteurs, matériels solaires...

L'objectif est de favoriser l'emploi des personnes formées à la fois sur les entreprises de l'ouest et les entreprises en liant avec l'activité du spatial.





CONTEXTE

La Ville de Cayenne s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de redynamisation du centre-ville, de reconquête du front de mer et de mise en valeur de son patrimoine dans une démarche de développement durable, économique et d'amélioration du cadre de vie.

Chef lieu de la Guyane, Cayenne est située à l'est du territoire sur la côte atlantique du continent sud américain. C'est une ville d'histoire construite sur un plan en damier imaginé au 18ème siècle.

La ville se caractérise par ses magnifiques maisons anciennes de type créole que l'on trouve surtout en centre ville. Cayenne, bien que lancée sur la voie du modernisme, a su conserver son aspect traditionnel à travers les monuments et sites historiques présents dans la ville.

L'un des intérêts réels de Cayenne est son magnifique marché dit Marché Central. Cayenne donne aussi l'occasion de visiter ses deux principaux musées : le musée local de la Guyane (musée Franconie) et le musée des Cultures guyanaises.

L'océan offre quelques plages à proximité du centre ville. Elles sont prises d'assaut par les baigneurs le week-end et les périodes de vacances scolaires. Il faut également se rendre sur la place des Palmistes, place symbolique de Cayenne, où ont été plantés des palmiers géants. C'est le lieu privilégié des manifestations ou regroupements populaires notamment en soirée.

En termes de restauration, vous pourrez profiter d'un large choix gastronomique. On trouve de nombreux restaurants créoles, français, chinois ou encore laotiens au centre-ville. Vous pourrez alors découvrir les saveurs diverses et variées de la région.

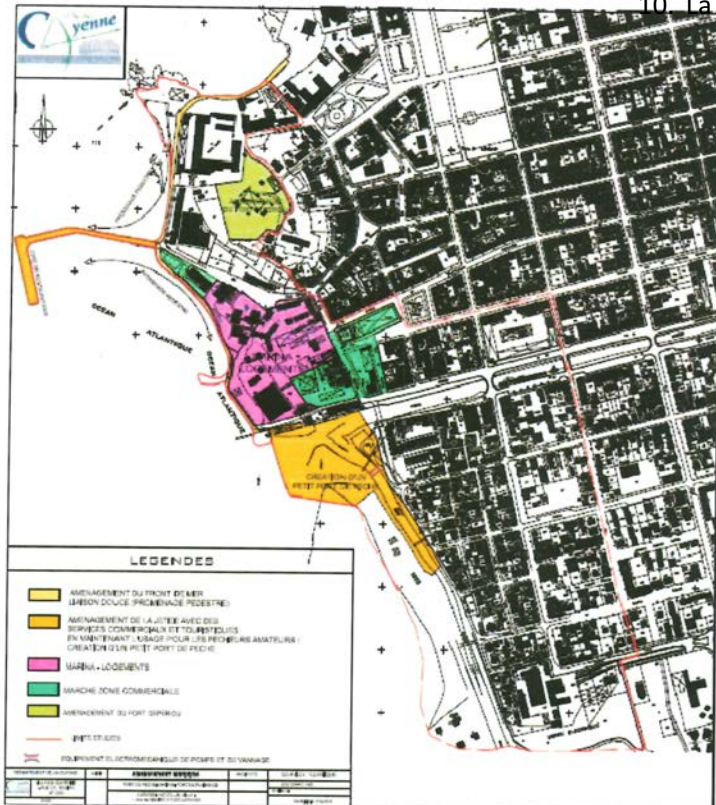
La zone de projet se trouve sur la façade maritime ouest de la ville de Cayenne. Le périmètre du projet prévu se compose de plusieurs

quartiers de la ville dite basse, quartier de la ville dite basse, le périmètre d'étude englobe :
 Enfin, il n'est pas possible de citer la Ville de Cayenne sans évoquer son carnaval. C'est l'un des plus longs au monde, il débute à chaque début d'année, et offre à ses spectateurs des moments magiques et inoubliables.

Source : ville de Cayenne

Dans cette démarche active de revitalisation du centre ancien, la restructuration du secteur dit du « Vieux-Port » se positionne comme un projet stratégique aux enjeux forts aussi bien à l'échelle de la Ville que de l'Agglomération, ce qui nécessite de s'appuyer sur un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

1. La jetée du Vieux-Port,
2. Le Vieux-Port,
3. La colline du Fort Cépérou,
4. Le marché couvert,
5. La place du Coo,
6. Le Canal Laussat,
7. Le Canal Leblond,
8. Le Village chinois,
9. L'Îlet Malouin,
10. La cité HLM palétuviers.



Au sein du centre ancien, ce secteur, chargé d'histoire, a été marqué par diverses évolutions et mutations, sans politique d'aménagement urbain d'ensemble.

Aujourd'hui, ce secteur est un lieu animé, caractérisé par la mixité sociale, culturelle, générationnelle et la diversité des fonctions :

1. Commerciale, avec le marché central, les commerces, épicerie, restaurants et bars,
2. Administrative, avec divers services publics et collectivités,
3. Résidentielle, avec notamment des bâtis d'architecture remarquable,
4. Portuaire & artisanale, liée à la présence de la mer et de la rivière de Cayenne,
5. Touristique & loisirs, avec la jetée du Vieux-Port qui est un lieu de promenade, d'observation de la faune et de la flore ainsi qu'un lieu de pratique de la pêche.

La ville a déjà effectué plusieurs études sur l'aménagement de ce secteur. En 2006, un schéma d'aménagement urbain et un programme d'action ont permis de définir 5 grands axes de réflexion :

1. Maîtriser le foncier fondamental pour le renouvellement urbain,
2. Renforcer l'attractivité commerciale, touristique et culturelle,
3. Valoriser la fonction résidentielle et le patrimoine architectural,
4. Requalifier l'espace public pour la valorisation du cadre de vie,
5. Maîtriser les déplacements et réorganiser le stationnement.

Des enjeux forts apparaissent sur ce secteur stratégique du Vieux-Port en termes d'économie, de tourisme, d'aménagement et d'écologie. En effet, ce projet pourrait permettre de :

- **Contribuer au développement** touristique et économique de la Guyane, en créant une façade maritime animée : à la fois vitrine de la Ville Capitale et porte du Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG),
- **Renforcer** le poids de ce pôle économique au sein de l'Agglomération en agissant sur l'accessibilité, le développement de nouvelles activités et filières,
- **Anticiper et maîtriser** le développement urbain en offrant des aménagements de qualité, respectueux de l'environnement et en cohérence avec les besoins de toute la population (habitat, espaces publics, services),
- **Protéger** le rivage des érosions et submersions marines et garantir la préservation des biens et des personnes contre les inondations.

Les objectifs du projet sont en cohérence avec les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Ville et particulièrement la volonté de reconquête du front de mer, et s'inscrit dans la même démarche que le Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (NPRU) de la Ville de Cayenne visant à rééquilibrer son territoire.

L'objectif premier est d'apporter par un aménagement cohérent et de qualité, une solution aux dysfonctionnements urbains constatés et de renforcer l'attractivité et la dynamique économique déjà existante en développant l'activité fluviale (port, plaisance, nautique, aquatique, transports) et commerciale afin de soutenir et pérenniser l'animation de ce secteur.

Il s'agira de :

- Tourner la ville vers la mer et ses usages,
- Améliorer l'accessibilité terrestre et maritime, le stationnement et les déplacements,
- Renforcer l'attractivité résidentielle en diversifiant l'offre de logement sur Cayenne,
- Mettre en valeur les trames vertes et bleues dans la continuité des opérations d'aménagement du littoral, des berges et des canaux,
- Requalifier et moderniser les espaces publics,
- Créer une lecture urbaine cohérente entre les quartiers sud de la ville et leurs différents usages socio-économiques,
- Conforter la position économique, touristique et culturelle du pôle,
- Construire les équipements et infrastructures nécessaires à la diversification de bateaux à voile et à moteur résidents ou visiteurs, aux activités touristiques (Pescatourisme par exemple), de loisirs, et de sports nautiques et aquatiques, croisières...

on économique de Cayenne au 17ème siècle avant d'être abandonné vers les années 1970, le Vieux-Port de Cayenne va bientôt reprendre vie. Le 23 juillet 2015, Marie-Laure Phinéa-Horth, maire de Cayenne a signé la convention qui lui permet de mettre en chantier ses projets de réhabilitation de ce front de mer chargé d'histoire. Les travaux qui seront réalisés en plusieurs tranches vont s'étaler sur 16 ans et mobiliser 75 millions d'euros. Dans un premier temps, l'éclairage public sera installé. Il est aussi prévu de développer les aménagements des berges et les ports fluviaux entre Montsinéry et Macouria, dès que l'aménagement de la jetée aura été effectué.



PORTEURS DU PROJET

1. Mairie de Cayenne.
2. Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'ensemble du projet s'appuiera sur 5 axes :

1. Activités fluviales, maritimes et touristiques,
2. Activités commerciales et services,
3. Transports et réseaux,
4. Habitat
5. Espaces publics.

Cette étude ne prend en compte que l'axe 1 : **Activités fluviales, maritimes et touristiques.**

Activités fluviales, maritimes et touristiques

Il s'agira de 3 investissements :

1. **Un port de pêche artisanale,**
2. **Un port de plaisance,**
3. **Une gare fluviale** en connexion avec le TCSP (Transports en Commun en Site Propre)

Ces équipements permettront d'accueillir de nouveaux types de bateaux et de dynamiser l'économie portuaire avec notamment le développement des services qui s'y rapportent : chantiers navals spécialisés (construction, réparation), entre autres.

Ces aménagements viseront aussi à valoriser les liens entre la ville, les communes voisines et les îles et îlets.

Ces aménagements qui englobent la partie littorale, les berges et les canaux, viseront :

- À valoriser les liens entre la ville de Cayenne, les villes voisines, les îles et îlets.
- Le développement des capacités d'accueil et d'escale pour un port de plaisance.
- Le développement d'activités de transport fluvial, au sein d'une gare fluviale.

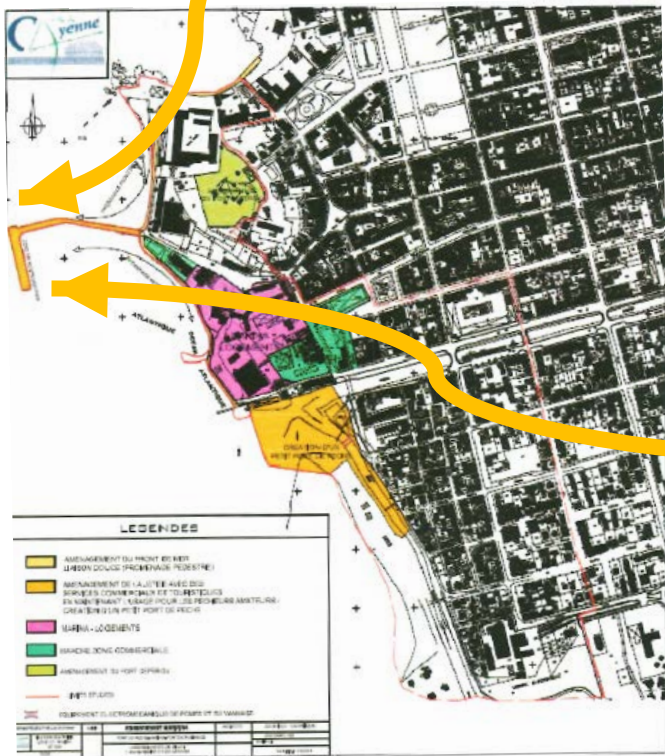
D'une part, cela permettra de restructurer et renforcer les filières existantes de pêche artisanale au niveau de l'embouchure du canal Leblond.

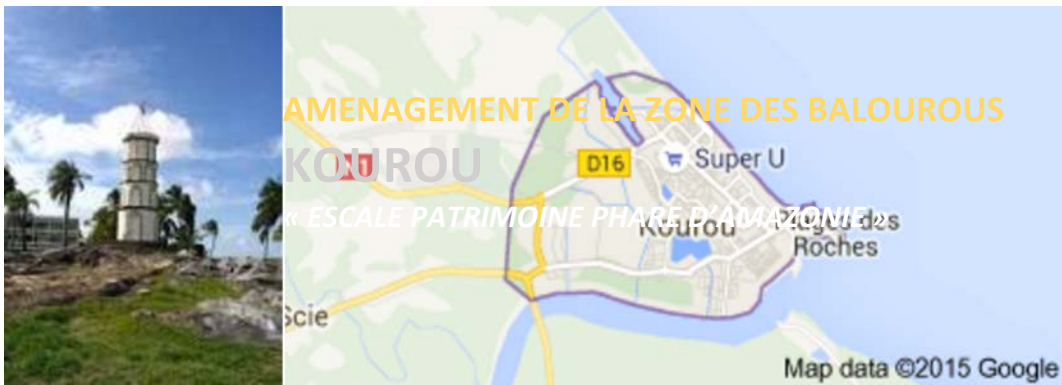
La filière pêche artisanale, réservée aux embarcations et aux navires de pêche permettant de faciliter le débarquement des chargements, sera valorisée, ainsi que le mareyage, filière tournée vers le commerce des produits de la mer.

D'autre part, il s'agira de construire les équipements et infrastructures nécessaires à la diversification des activités telles que la plaisance par l'accueil de bateaux à voile et à moteur résidents ou visiteurs, les activités touristiques (pescatourisme par exemple), de loisirs, et de sports nautiques et aquatiques, croisières.

La sécurisation de la jetée du Vieux-Port a été largement entamée par la Ville de Cayenne, avec la mise en place d'éclairages publics et de garde-corps (en cours).







CONTEXTE

La commune s'étend sur 2 160 km² et compte 25 514 habitants.

Entourée par les communes de Macouria et Sinnamary, Kourou est située à 43 km au Nord-Ouest de Cayenne, la capitale. Elle est la quatrième ville la plus peuplée de ce département d'outre-mer (DOM) derrière Cayenne, Saint-Laurent du Maroni et Matoury.

Autrefois connue pour son baignade, elle est aujourd'hui surtout réputée pour abriter le Centre spatial guyanais (CSG), locomotive économique de toute la Guyane.

C'est d'ici que sont lancées les fusées Ariane, les Soyouz russes ainsi que le lanceur italien Vega.

Le CSG est la plus grande entreprise de la Guyane.

La présence de communautés amérindiennes « Kalinas » et « bushinenguée » atteste de la vivacité culturelle de la ville. Ces populations ont gardé un mode de vie ancestral et revendiquent avec vigueur la préservation de leurs identités.

Les visiteurs pourront découvrir la culture amérindienne au cours d'une visite du centre amérindien Kalawachi, ou encore le savoir-faire traditionnel saramaca durant un séjour au camp Saut-Léodate où il est possible de dormir en hamac dans des cases traditionnelles.

Il existe des vestiges archéologiques, « roches gravées », où l'on peut voir des exemples d'art rupestre amérindien. Elles se situent à quelques centaines de mètres du pied du mont Carapa.

Source : <http://galdessavanes.fr/presentation/territoire-des-savanes/kourou>

La zone des Balourous est le point de départ des excursions vers les îles du Salut :

- Un port de plaisance avec 40 anneaux (CNES),
- Une guichetterie pour les îles du Salut (CNES),
- Un local d'information touristique,
- Un parking,
- Un port de pêche,
- Une halle de pêche,
- Un kiosque, point de rencontre pour les grands groupes.

Un dragage permanent du chenal est nécessaire pour la navigation.

Des travaux de rénovation et d'amélioration ont été réalisés par le CNES : le ponton, l'accueil, des box pour des opérateurs touristiques,...

PORTEURS DU PROJET

1. Mairie de Kourou.
2. CNES.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le projet consisterait en l'aménagement des espaces contigus au port de plaisance actuel (place, parking et terrains).

L'enjeu pour la mairie porte sur la finalisation de l'aménagement global entamé par le CNES, avec pour objectifs :

- Accueil de croisiéristes en constance augmentation,
- Animation,
- Restauration,
- Accueil et informations touristiques (y compris prestataires),
- Hébergements,
- Transport, y compris le fret (avitaillement des îles du Salut et des bateaux de croisière).

AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE PLAISANCE A LA POINTE DES ROCHES



CONTEXTE

La commune s'étend sur 2 160 km² et compte 25 514 habitants.

Entourée par les communes de Macouria et Sinnamary, Kourou est située à 43 km au Nord-Ouest de Cayenne, la capitale. Elle est la quatrième ville la plus peuplée de ce département d'outre-mer (DOM) derrière Cayenne, Saint-Laurent du Maroni et Matoury.

Autrefois connue pour son baigne, elle est aujourd'hui surtout réputée pour abriter le Centre spatial guyanais (CSG), locomotive économique de toute la Guyane.

C'est d'ici que sont lancées les fusées Ariane, les Soyouz russes ainsi que le lanceur italien Vega.

Le CSG est la plus grande entreprise de la Guyane.

La présence de communautés amérindienne « Kalina » et « bushinenguée » atteste de la vivacité culturelle de la ville. Ces populations ont gardé un mode de vie ancestral et revendiquent avec vigueur la préservation de leurs identités.

Les visiteurs pourront découvrir la culture amérindienne au cours d'une visite du centre amérindien Kalawachi, ou encore le savoir-faire traditionnel saramaca durant un séjour au camp Saut-Léodate où il est possible de dormir en hamac dans des cases traditionnelles.

Il existe des vestiges archéologiques, « roches gravées », où l'on peut voir des exemples d'art rupestre amérindien. Elles se situent à quelques centaines de mètres du pied du mont Carapa.

Source : <http://galdessavanes.fr/presentation/territoire-des-savanes/kourou>

Kourou, possédant le port le plus proche, est le point de départ des excursions aux îles du Salut, situées à dix kilomètres de la côte.

La pointe des roches est une zone qui accueille une concentration d'infrastructures de tourisme et de loisirs :

- Hôtel des Roches,
- Hôtel Le Manguier,
- La tour Dreyfus,
- Le tennis club,
- Restaurant-bar,
- Les plages des Roches et de la Cocoteraie.

Un dragage permanent du chenal est nécessaire pour la navigation.

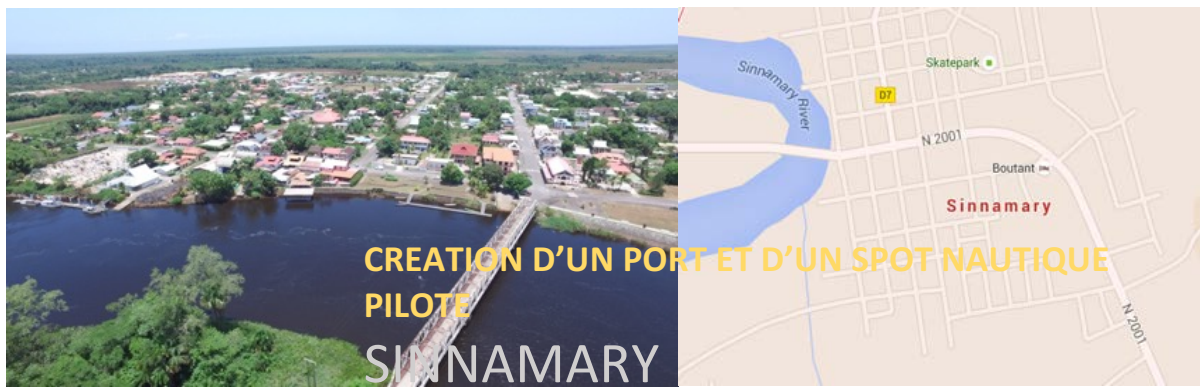
PORTEUR DU PROJET

1. Un investisseur privé (sous réserve d'accord du CNES, propriétaire).

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Il s'agirait d'un aménagement comprenant :

- Une halte de plaisance,
- Un restaurant lounge-bar,
- Une aire naturelle de détente et de promenade.



« ESCALE PATRIMOINE PHARE D'AMAZONIE »



CONTEXTE

La commune est située le long du fleuve Sinnamary, à 112 km de Cayenne et est bordée par la mer au nord. La commune s'étend sur 1 340 km² et compte 3 196 habitants.

L'histoire de Sinnamary est marquée, après la seconde et définitive abolition de l'esclavage (10 juin 1848) par la découverte d'importants gisements aurifères dans le bassin du fleuve de Sinnamary. Cette découverte marquera le début d'une ruée vers l'or dans ce petit bourg.

Le barrage de Petit-Saut, terminé en 1994, est situé sur le fleuve Sinnamary à environ 60 km de l'estuaire. Son lac de retenue, d'une surface de 350 km², est le plus grand de France. Des vestiges archéologiques y ont été découverts, et ont fourni de nombreuses informations sur le passé de la commune. Ils attestent surtout de la présence d'amérindiens avant l'arrivée des premiers colons.

L'ensemble de lancement Soyouz, copie conforme des sites russes, opérationnel depuis octobre 2011 est implanté à Malmanoury, dont la population a été expropriée lors de l'installation du Centre Spatial Guyanais. Des sites archéologiques très anciens ont été révélés lors des opérations de terrassement du site.

Sinnamary hier, aujourd'hui et demain, est une importante page d'histoire de la Guyane. La commune de Sinnamary dispose de nombreux atouts touristiques naturels et culturels. Elle regorge de sites touristiques, plus originaux les uns que les autres.

Elle offre également un vaste choix d'hébergements : hôtels de luxe et de grand standing, résidences hôtelières, location de villas, gîtes ruraux etc. En bordure du fleuve « le Sinnamary », ou encore au cœur de la forêt tropicale.

Source : <http://galdessavanes.fr/presentation/territoire-des-savanes/sinnamary>

Pour la Commune de Sinnamary, le tourisme, déjà développé, doit devenir un vecteur de croissance pour l'économie locale, l'emploi, et notamment, pour l'agriculture, la pêche, l'artisanat (promotion des savoir-faire et produits locaux), dans une éthique environnementale et dans le respect des populations, cultures et identités locales.

Il est important pour la commune de Sinnamary de revendiquer sa place comme ville-port attachée à sa mer et à son fleuve et tournée vers eux.

Une ville-port qui rayonne en Guyane et sur son bassin de navigation vers les Caraïbes et Porte des Amériques.

A ce titre, la Commune souhaite conduire des actions innovantes de co-développement durable, d'urbanisme, de coopération territoriale avec ses communes voisines dans des objectifs économiques en faveur de l'emploi, de la promotion de son patrimoine culturel, naturel, nautique et gastronomique.

La commune, dans l'objet du label Odyssea, va étudier des actions innovantes et des investissements dans une recherche de valeurs ajoutées économique, culturelle, sociale, de meilleure attractivité, et dans un souci permanent de protection de l'environnement.

Actuellement, au centre bourg de Sinnamary, sont implantées les infrastructures suivantes :

- Berges et aires de promenade aménagées,
- Cale de mise à l'eau,
- Ponton,
- Restaurant avec une barge flottante appontée,
- Restaurant avec terrasse sur fleuve,
- Port de pêche,
- Maison des pêcheurs en DSP à une société privée de transformation des produits de la mer (vente directe et grande distribution),
- Activités nautiques (Canoë-kayak, jet-ski, pirogues à rame...)



PORTEUR DU PROJET

- Mairie de Sinnamary

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Création d'un port de plaisance exemplaire du XXI siècle et son éco-système nautique ;

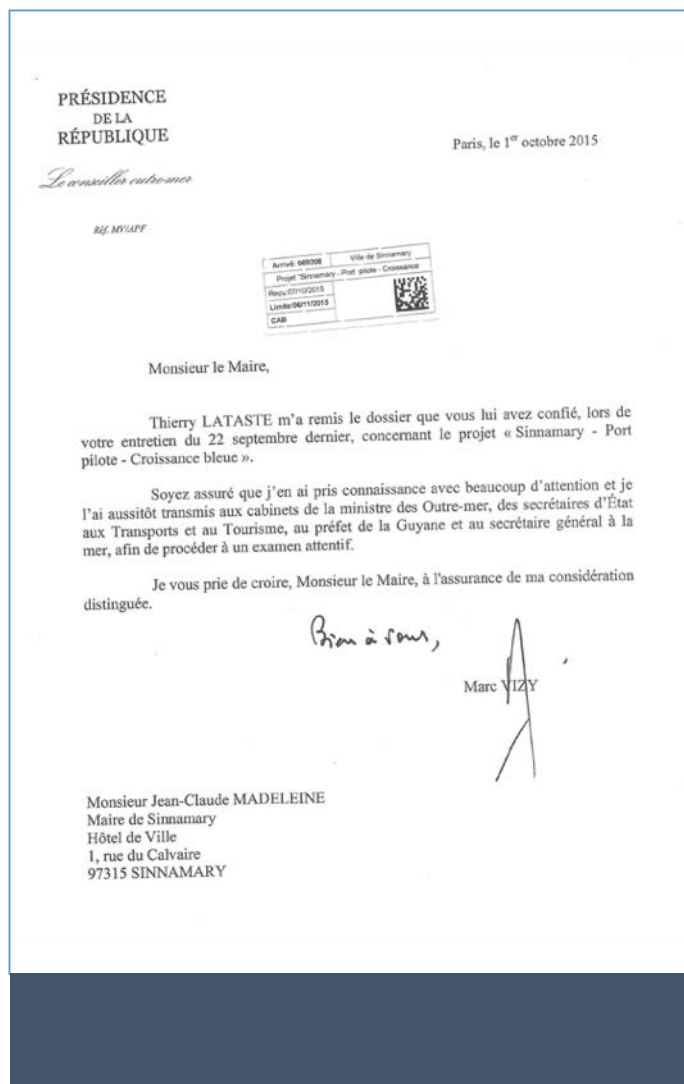


Le projet consiste en la réalisation des investissements suivants :

- Aire de Carénage
- Aire de Stockage et accès à la cale
- Cale de mise à l'eau
- Remorque de manutention et tracteur
- Bloc Sanitaire (wc + douche)
- Station (essence et gasoil)
- Pontons plaisance (20 bateaux)
- Pontons pêche (15 bateaux)
- Catways (activités nautiques)
- Installations périphériques : activités nautiques - Club House - Vidange Bateaux...
- Installation mobile légère - Portique Pêche et stockage froid

Par ailleurs, la commune souhaite un développement intégré autour de la zone nautique avec des activités à définir :

1. Aviron
2. Canoë-kayak
3. Chasse sous-marine
4. Barefoot (nu-pied)
5. Bateau-dragon
6. Bodyboard
7. Canoé-kayak
8. Flyboard
9. Hockey-subaquatique
10. Joutes nautiques
11. Kitesurf
12. Kneeboard
13. Motomarine
14. Motonautisme
15. Nage en eau vive ou Hydrospeed
16. Pêche et pêche sportive
17. Planche à voile
18. Plongée Apnée - Plongée sous-marine
19. Rame traditionnelle
20. Rafting
21. Ski nautique
22. skimboard
23. Surf
24. Voile
25. Wakeboard
26. Wakefoil
27. Wakeskate - Wakesurf
28. Water-polo/Wave-ski ou wave-ski surfing



Création de l'itinéraire culturel Mer-Fluve et Terre de Sinnamary.

Un itinéraire qui se structurera grâce aux activités nautiques proposées, aux TIC, équipements dédiés et à la formation. Il s'organisera par un système inter-services intégrant l'office de tourisme, le port (en projet), la culture et l'urbanisme.

Il impliquera la population et les acteurs locaux, par la création d'emplois et les savoir-faire employés et enfin, il connectera fortement le port, le fleuve, la mer, à la ville et son territoire.

Une médiation numérique innovante du patrimoine de Sinnamary sera réalisée et prendra appui sur les lieux identitaires de la destination.



CONTEXTE

Rémire-Monjoly compte 18 182 habitants. Un véritable pôle urbain qui s'affirme avec le développement de son pôle administratif dans la zone du Moulin à Vent.

Lieux classés :

- Les Roches Gravées, situées près de la crique Pavée, elles expriment le talent des amérindiens pour la gravure sur pierre. Ces pétroglyphes sont des dessins profonds, gravés sur un rocher par piquetage à l'aide d'un percuteur en pierre dure.
- Les Polissoirs. Ils sont nombreux sur les rochers du rivage des plages. Les plus remarquables se trouvent sur la plage de Gosselin et en bordure de la colline de Montravel.
- L'habitation Pascaud avec ses pierres gravées de l'ère pré-colombienne.
- Fort Diamant, classé monument historique en totalité. Construit en 1849, ce vestige de la période coloniale datant du XVIIIe siècle, servit de point stratégique contre les invasions portugaises et cantonnement à un détachement de fusilliers-votigeurs durant la guerre de 1939-1945.
- L'habitation Vidal. Cette habitation baptisée en 1800, « Habitation Mondélice » par son propriétaire, le colon Vidal de Lingendes, fut l'une des trois grandes exploitations de l'époque esclavagiste (300 esclaves). Elle était prolongée par un canal, la crique fouillée à partir de laquelle se faisait toute l'activité commerciale. Elle fut abandonnée en 1880.

Sites naturels

- Les lacs de Rorota, Lallouette et Rémire Ces sites sont accessibles par des sentiers pédestres à la végétation luxuriante.
- La route des plages. Une balade en bordure de qui va de la Pointe Montravel à l'embouchure du Fleuve Mahury.

Source : <http://remire-montjoly.mairies-guyane.org/?chap=78&patrimoine-et-vestiges>

Le port de plaisance de Dégrad-des-Cannes construit par la CCIG il y a plusieurs années, a été transféré au Grand Port Maritime de Guyane. La plaisance n'étant pas le cœur de l'activité du GPMG, une DSP de 10 ans a été lancée.

Actuellement le port comprend les éléments suivants :

- Des pontons,
- 3 hectares de terrain terrassé (parking),
- 1 cale de mise à l'eau,
- Un mobil home en mauvais état comprenant les sanitaires,
- Des blocs avitaillement en eau et électricité,
- Des bateaux de pêche occupant les postes,
- Voie d'accès passant par la zone réglementée du grand port.

PORTEURS DU PROJET

1. CPMG.
2. Déléataire (privé).

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Dans une première phase le GPMG assurerait 1 million d'Euros d'investissement sur 3 ans pour la mise à niveau du site.

Le déléataire effectuerait 3 millions d'Euros d'investissement sur 10 ans comprenant :

- Restauration,
- Zone technique,
- Places supplémentaires,
- Equipements sanitaires
- Services aux plaisanciers.



CONTEXTE

La commune, d'une superficie de 9 602,5 km², se situe en Guyane française sur le continent sud-américain. Le nord de son territoire est constitué d'une zone côtière bordée par l'océan Atlantique. Son altitude maximale est de 462 mètres, aux montagnes Tortue.

La commune est formée de deux bourgs principaux, le bourg créole de Roura et le village Hmong de Cacao. Le bourg de Roura est situé à 27 km de Cayenne sur la rive droite de l'Oyak, à proximité du fleuve Mahury. Il existe aussi de nombreuses zones d'habitats dispersées le long de la Comté et l'Orapu, et la route nationale 2 : le village Palikur de Favard, les communautés laotienne de Dacca et haïtienne de Fourgassié.

Avec le bourg de Cacao, la commune dispose d'une activité agricole productrice de fruits et de légumes qui alimente l'agglomération de Cayenne. Le long de la Comté et de l'Oyak, on trouve des gites accessibles en bateaux.

Aujourd'hui, vaste commune agraire, Roura diversifie ses atouts et pense aussi au potentiel touristique et culturel de sa région, notamment avec la création d'un Office de Tourisme en novembre 2001 et d'un Centre socio-culturel en août 2002.

Depuis longtemps, le vaste réseau fluvial est sillonné par les passionnés de balades, tandis que les réserves naturelles existantes sur les communes (Réserve Naturelle des marais de Kaw-Roura, Réserve Naturelle Trésor) ont déjà accueilli des milliers de randonneurs, amateurs de la marche, de botanique ou observateurs de l'avifaune et des caïmans noirs.

Patrimoine environnemental :

- Réserve naturelle nationale des marais de Kaw-Roura
- Réserve naturelle nationale des marais des Nouragues
- Réserve naturelle régionale Trésor

Source : <https://fr.wikipedia.org>

La politique communale souhaite valoriser les zones touristiques situées sur les fleuves de son territoire, notamment sur la zone d'entrée de bourg.

Il existe aujourd'hui sur le territoire de Roura, un ensemble de cales de mise à l'eau qui permettent la découverte de zones touristiques et d'aires naturelles protégées à forte fréquentation touristique :

- Réserve Naturelle de Roura-kaw,
- Cacao – rivière La Comté,
- Savanes inondées – Lac Paly,
- La crypte Gabrielle – Dégrad-Eskol,
- Village Favard – rivière Orapu.

Une infrastructure de plaisance a été entamée à l'entrée du bourg :

- Une cale de mise à l'eau,
- Terrain terrassé (parking),
- Abris.

PORTEURS DU PROJET

1. Commune de Roura.
2. Privés.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Deux projets majeurs à l'entrée de bourg.

Le premier porté par un privé prévoit :

1. Un stockage à sec de 80 embarcations,
2. De la restauration,
3. Des services de réparation et de maintenance.

Le deuxième, porté par la commune, consiste en l'aménagement d'une zone de tourisme et de loisirs dont les activités seront portées par des privés :

1. Hébergement touristique type lodge,
2. Restauration,
3. Loisirs sportifs nautiques,
4. Espace de découverte des palmiers de Guyane par le PNRG,
5. Equipements divers,
6. Réseau de pontons.





CONTEXTE

Montsinéry-Tonnégrande est une commune rurale et française de la région d'outre-mer de la Guyane. Elle se compose de deux bourgs distincts : Montsinéry et Tonnégrande.

« Montsinéry-Tonnégrande, ville nautique » est un titre qui peut étonner. Les raisons de cet étonnement pourraient venir du fait que :

- Certains pourraient considérer que Montsinéry-Tonnégrande n'est pas une ville mais une « petite commune ».
- Que la qualification de nautique, serait plus un vœu pieu qu'une réalité.

Mais en 2012, en Guyane, il n'y a plus de « petite commune » car pour la plupart, elles sont physiquement plus grandes en superficie que les centres urbains du territoire, et que chacune de ces communes revêt un intérêt stratégique selon ses atouts naturels.

La Commune de Montsinéry-Tonnégrande a choisi de positionner son identité institutionnelle, selon ses atouts, sur le secteur du tourisme, en particulier dans le domaine nautique. En effet, Montsinéry-Tonnégrande possède un plan d'eau de qualité et un réseau hydrographique qui ne demande qu'à être valorisé.



Patrimoine Culturel :

- Le baignade des Annamites,
- L'église Saint-Jean-Baptiste de Montsinéry, dans le bourg de Montsinéry, inscrite Monument historique depuis 1995, restaurée, et accueillant, en 2011, les catholiques pour la messe,
- L'église Saint-Louis de Tonnégrande, dans le bourg de Tonnégrande,
- La centrale solaire photovoltaïque de Toucan.

Source : <https://fr.wikipedia.org> et <http://montsinery-tonnegrande.mairies-guyane.org/index.php?chap=90>

La commune souhaite valoriser son réseau de plans d'eau et s'appuie sur les activités nautiques et de plaisance pour la découverte de son territoire.

Les deux centres-bourgs bénéficient :

- De cales de mise à l'eau,
- De pontons,
- D'aménagement des berges avec aires de promenade.

Il existe une base de loisirs nautiques à l'entrée du bourg de Montsinéry qui propose :

- Restauration,
- Hébergements,
- Location d'équipements nautiques (Jet-ski, soucoupes flottantes, canoë-kayak, flyboard...).
- Départ d'excursions en bateau sur le fleuve de Montsinéry.

PORTEURS DU PROJET

1. Commune de Montsinéry-Tonnégrande.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

La commune réalise actuellement un investissement de plus d'1,3 million d'Euros (Maîtrise d'Ouvrage Mairie) dans le cadre du programme Guyane Base avancée des JO 2016 à Rio :

1. Construction d'une base nautique.
2. Equipements permettant l'accueil de 3 activités nautiques : aviron, canoë-kayak et pirogue.
3. Création de 2 lignes d'eau sur la rivière Montsinéry.



CONTEXTE

Les îles du Salut reçoivent 60 000 visiteurs par an dont 16 000 croisiéristes. C'est le premier spot touristique de la Guyane.

Elles sont desservies à partir du port des Balourous qui appartient au CNES. Les îles sont entretenues et avitaillées en eau et carburant par le CNES. De nouvelles DSP portant sur le transport (passager et avitaillement) et sur l'exploitation touristique des bâtiments (auberges, restaurants et autres hébergements) sont en réflexion.

Les îles du Salut dépendent administrativement de la Ville de Cayenne et ses déchets sont sous la responsabilité de la CACL.

Une association, Agami, a été initiée par le CNES et le Conservatoire du littoral. Les Villes de Kourou et de Cayenne ont intégré cette association.

Une commission des Iles a été créée par le préfet pour asseoir tous les partenaires publics et privés autour de la table.

Actuellement les îles du Salut comprennent les éléments suivants :

- Des vestiges classés et réhabilités par la Drac,
- Un hôtel de 50 unités d'hébergement,
- Un spot mondial de pêche sportive,
- Une zone de baignade aménagée par les bagnards,
- Deux zones de mouillage au niveau de l'île Royal et l'île saint-Joseph sous-dimensionnées,
- Une cale de mise l'eau,
- Un ponton sous-dimensionné,
- Un musée.

PORTEURS DU PROJET

1. Le CNES
2. L'Association AGAMI

DESCRIPTION DE L'OPERATION

La requalification, la gestion et la réalisation d'équipements est à la réflexion par le CNES.

Les travaux d'études consisteraient à apporter une réponse à l'accroissement de la fréquentation des îles (croisiéristes, plaisanciers, pêcheurs, visiteurs...).

Bien que le CNES soit propriétaire des îles du Salut, il importe que les organismes intentionnels en charge du tourisme (Comité du Tourisme de la Guyane et offices de tourisme) et les collectivités des territoires (Kourou, Cayenne, CCDS et CACL) concernés assurent un aménagement, une promotion et une animation de ce site majeur.



VII - CONCLUSIONS

« Escale Patrimoine Phare Terre d'Amazonie »

La mer et les fleuves fondent l'identité de cette région. Les habitants sont naturellement tournés vers la mer, leur fleuve mais pas en termes de pratique, de culture ou d'appartenance. Pourtant, c'est un rare espace de mixité, un enjeu d'avenir et un secteur économique à très fort potentiel.

Poumon du monde, sanctuaire de la biodiversité, l'Amazonie **française et européenne** doit, plus que jamais faire rêver. Débarrassée de son passé d'enfer vert, elle doit devenir la **destination écologique verte mais aussi « bleue » par excellence.**

Un objectif qui fait écho à la signature du **contrat de destination « Guyane-Amazonie.fr »** par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international et la Région Guyane le 25 juin 2015, par les deux secrétaires d'Etat en charge du Tourisme, par Atout France et par Air Caraïbes, et qui s'inscrit pleinement dans cette stratégie nationale de développement touristique.

« Escale Patrimoine Phare d'Amazonie », la Guyane, porte d'entrée de l'Amérique du Sud doit faire de cette appartenance, l'accroche de son positionnement « Bleu » face à la concurrence. La Guyane doit ainsi affirmer cette nouvelle thématique à forte attractivité et important potentiel. Disposant en outre de l'atout unique d'être la seule Amazonie française et européenne, c'est sous cette spécificité unique que se place sa communication de tourisme bleu entre les Caraïbes et l'Amérique du Sud.

Alors que c'est l'aventure sportive qui avait été au cœur du positionnement antérieur, il est maintenant possible de le faire glisser vers un concept plus rassurant d'**Aventure sereine, autour de la biodiversité et du tourisme bleu et vert**, avec la découverte accessible des voies bleues, des sentiers de randonnées, des réserves d'animaux, des parcs naturels, la forêt vue non plus comme une jungle à conquérir mais, le long des fleuves, comme une source d'oxygène et de produits naturels apportant du bien-être aux hommes mais aussi aux femmes.

« La dimension maritime et fluviale de la Guyane, autour des villes portuaires, des îles, des fleuves, des plages, des estuaires et du littoral guyanais est une exclusivité en Amazonie. Il doit intégrer ce nouveau positionnement et contribuer fortement à la richesse et à la spécificité du produit touristique guyanais. »

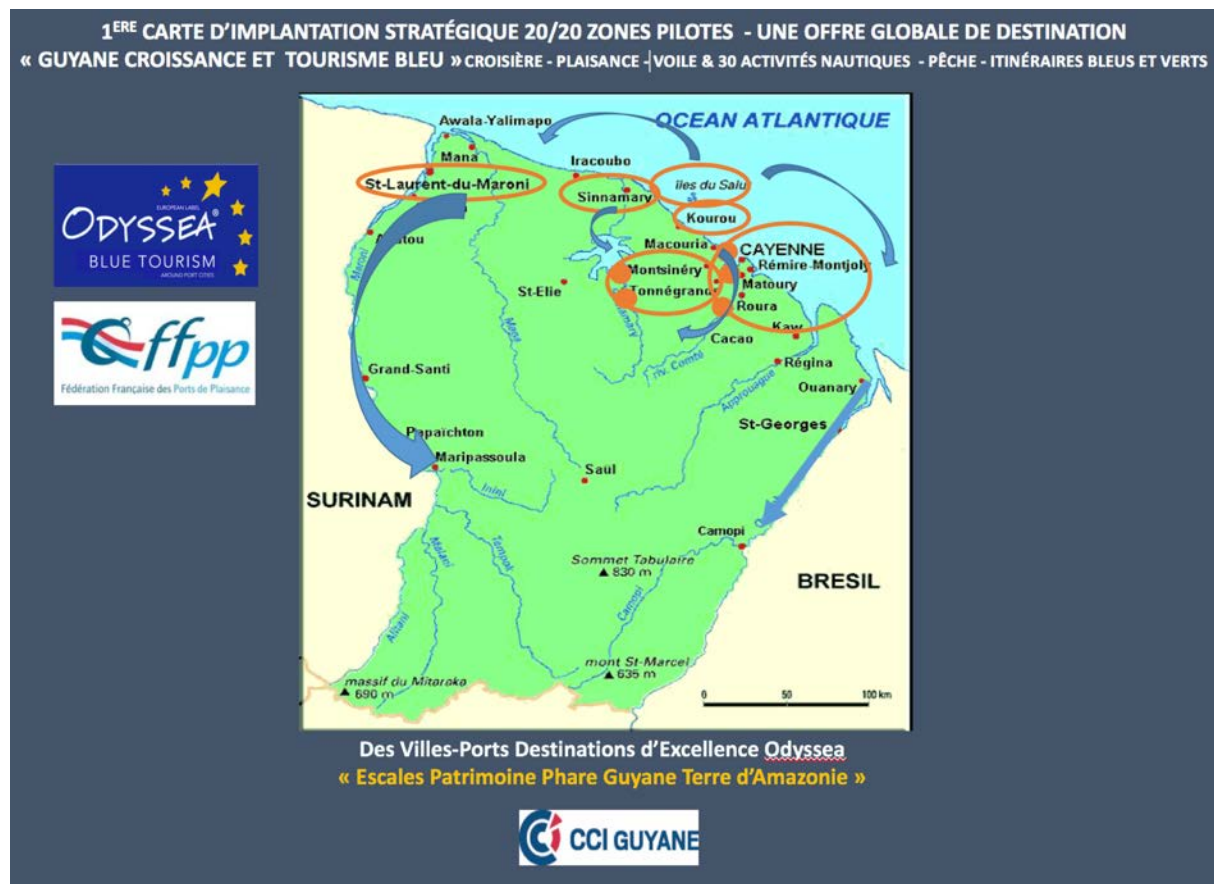
« Escale Patrimoine Phare Terre d'Amazonie » Porte d'entrée d'Amérique du Sud

8 actions prioritaires pour 2016 et pour construire en 20/20 une Destination Guyane Bleue et Verte dans le label Odyssea

- 1. Mettre en réseau les villes-ports dans un objectif stratégique de portes d'entrée du territoire, des escales Patrimoine Phare, pour réussir la mise en écotourisme et en itinérance écotouristique, au fil de l'eau, de la destination « Guyane Terre d'Amazonie ». Un objectif qui conditionne la création d'évènements locaux et internationaux (courses, régates, salons...) et la structuration d'itinéraires bleus et des balades vertes, autour des patrimoines et symboles Identitaires des territoires reconnus dans le contrat de destination.**
- 2. Engager une gestion intégrée des 30 activités nautiques, de la plaisance, de la croisière sur l'ensemble de la Guyane, avec la création d'un 1^{er} port de plaisance exemplaire : Sinnamary, dans le modèle de Tourisme Bleu Odyssea. Une opération exemplaire qui s'organise en complémentarité avec les autres villes-ports dans l'objectif de la montée en gamme de l'offre du Tourisme Bleu.**
- 3. Définir, à l'échelle de la Guyane, un plan de gestion des zones de mouillage et d'extension des capacités des places d'accueil des ports maritimes et fluviaux dans le modèle Odyssea de Tourisme Bleu.**
- 4. Coordonner la gouvernance : COPIL régional, Cluster Guyane Croissance et Tourisme Bleu en lien avec le cluster maritime de Guyane, le Cluster France et le Cluster européen.**
- 5. Organiser l'écomobilité et l'itinérance écotouristique à partir des villes-ports, véritables portes d'entrée : désenclavement et connectivité des territoires, valorisation économique et culturelle des 4 escales, médiation et innovations numériques, économie de la connaissance, réseau des acteurs et des entreprises concernés par la mobilité douce et organisée dans le respect de l'environnement et des cultures (spécificités) locales.**
- 6. Structurer le Tourisme Bleu by Odyssea : réceptif, distributions des offres et services, création d'une plate-forme numérique de destination, et la mise en place d'un plan de formation au bénéfice des acteurs engagés.**
- 7. Bâtir avec les Antilles / Amérique du Sud des offres, des services, et une itinérance pour la croisière, la plaisance, les activités nautiques, des escales techniques, dans le cadre de la coopération européenne du PO Caraïbes 2014-2020.**
- 8. Élaboration d'un plan global de destination du Tourisme Bleu by Odyssea®. L'objectif est de créer, sur l'ensemble de la destination Guyane, des offres et équipements complémentaires permettant les pratiques du Tourisme Bleu – Croisière - Plaisance – Voiles et ses 30 activités nautiques – Pescatourisme – Itinéraires bleus et verts, flotte collective... dans une recherche de cohérence et de complémentarité des pratiques au niveau de l'ensemble du territoire de la Guyane.**

Les 8 zones de projets pilotes identifiés 2016 / 2020 :

SAINT-LAURENT DU MARONI - CAYENNE - KOUROU - SINNAMARY - RÉMIRE-MONTJOLY - ROURA - MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE - LES ÎLES DU SALUT.



8 zones de projets de territoire, qui vont réussir des investissements stratégiques pour garantir la faisabilité d'un nouveau tourisme bleu, plus durable, plus éthique, plus responsable, de meilleure qualité et qui doit permettre :

- **D'investir dans la qualité** : accueil, services d'excellence, accessibilité pour tous.
- **D'investir dans de nouveaux espaces de pratiques nautiques, d'accueil plaisance et de croisière.**
- **D'investir dans l'achat de bateaux pour organiser des flottes collectives.** Un outil, une innovation au service des balades nautiques et des offres « plaisance ». Une nouvelle opération à partager avec la FFVoile, la FFPP, les communes, et les professionnels.
- **De produire un outil éducatif des meilleures pratiques environnementales** pour sensibiliser et éduquer les jeunes pratiquants et les clients potentiels des activités nautiques. Promouvoir et encourager la progression de la sensibilisation à l'environnement pendant les événements nautiques.
- **De sensibiliser les prestataires d'activités à l'accessibilité des pratiques nautiques pour les personnes en situation de handicap.**
- **De réaliser de façon collective un nouveau guide du « Tourisme bleu et vert »** renseignant sur les routes bleues de Guyane, ses balades bleues et vertes au fil de l'eau et réunissant les diverses activités et sports nautiques. Un outil assurant la promotion collective du réseau Guyane en devenir.

- De veiller dans ces opérations pilotes à la capacité des territoires à développer des offres plus tendancées, plus accessibles, plus éco-compatibles, plus solidaires et plus attractives, en lien avec les organismes locaux et territoriaux.

Des projets de territoire qui doivent aussi permettre un meilleur accès pour les populations locales, à la pratique sportive nautique pour tous. Une montée en puissance du sport santé, du sport scolaire et l'évolution des rythmes scolaires.

Les objectifs fixés pour renforcer l'accessibilité par la mer, la fréquentation et l'attractivité de la destination sont de passer de 200 places d'accueil à plus de 2 000 places dans les ports, nouveaux ports, mouillages organisés et bases nautiques dans les 10 ans, avec une offre représentative, originale et de qualité des activités nautiques, plaisance, et le doublement des escales croisière.



VIII – ANNEXES

ETUDE GUYANE DOCUMENTS STRATEGIQUES ANALYSÉS

DOCUMENT	INTITULE	VERSIONS
Contrat de destination Guyane Amazonie	CDVI Guyane Amazonie	19/06/2015 Présentation octobre 2015 Signature 16/10/2015
Contrat Territorial de destination Littoral de Guyane		
Contrat Territorial de destination Cœur de Guyane		
Contrat Territorial de destination Maroni		
Contrat Territorial de destination Appouaqué – Oyapock		
Note IEDOM		Février 2015 En attente des rectificatifs
Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane	SAR Guyane	Projet arrêté au 15/01/2014
Diagnostic stratégique - Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	2013
Plan Marketing 2013 Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	2013
Stratégie régionale - Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	Version finale novembre 2013
Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	Version finale novembre 2013
Plan Qualité - Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	Version finale novembre 2013
Schéma des formations - Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	Version finale novembre 2013
Plan d'observation et de prospective - Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane	SRDTL	Version finale novembre 2013
Schéma Régional de Développement Economique	SRDE – Région Guyane	2006
Etude Préalable à la réalisation d'un Schéma directeur des ports de Guyane	DREAL	2011

DOCUMENT	INTITULE	VERSIONS
Contribution de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques	RUP	2013
Charte du parc Amazonien de Guyane	PAG	2013
PROJET « EXPERTISE LITTORAL 2011 » Occupation du sol et sa dynamique sur la bande côtière de la Guyane de 2005 à 2011	ONF	Février 2013
Programme de développement rural de la Guyane	PDRG 2014-2020	Document de travail du 17 février 2014 – V2
Schéma de Mise en Valeur de la Mer	SMVM	Rapport 2011
Note stratégique Contrat de Plan Etat région	CPER 2014-2020	V3.2
Enjeux et propositions autour des Aires Marines Protégées	Direction Régionale de l'Environnement	2009
Les ports Ultramarins au carrefour des échanges mondiaux		Avis du Comité économique social et environnemental Octobre 2015
SCOT Centre Littoral		Dossier d'approbation 2013
Stratégie régionale de développement de la Guyane		2011
Plan d'action Guyane – réflexion stratégique et priorités régionales	Stratégie Europe 2020	06/2013
Contrat de plan Etat Région	CPER Guyane 2015-2020	Version avril 2015
Evaluation stratégique environnementale du CPER 2015-2020	Rapport environnemental	Avril 2015
Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « Secteur Pêche et Aquaculture »	Agence française de développement	Mars 2012
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et Stratégie de Cohérence d'Aménagement Numérique de Guyane		Mai 2012
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale		
Schéma Directeur des Ports		



Cette étude a été réalisée pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane par le Groupement Européen de Coopération ODYSSEA en coopération avec la Fédération Française des Ports de Plaisance.

Equipe Projet

▪ Pour la CCI G

- Linda DONATIEN

▪ Pour le GEC ODYSSEA/ FFPP

- Jean-Claude MERIC, Vice-président délégué tourisme à la FFPP
 - Gilbert Le Corre, Délégué Général de la FFPP
 - Philippe CALAMEL, Directeur du GEC Odyssea
 - Christine STEFANINI, mission Odyssea
 - Guy GAMESS, mission Odyssea
- Sandrine MAZZIOTTA-BASTIEN, mission Odyssea
 - Judicaël CHASSEUIL, mission Odyssea

*Contact GEC ODYSSEA/ FFPP
Sandrine MAZZIOTTA-BASTIEN
mazziotta.odyssea@gmail.com*